

# Ce que l'on ne vous dit pas ... sur les OGM

Bulletin d'information n° 28 Février – Mars - Avril 2010

## Sommaire :

- ▣ Les doigts dans la porte .. p 2
- ▣ L'écotechnologie.. p 7
- ▣ La palme de l'indécence aux « huiles ».. p 8-9
- ▣ Les lanceurs d'alerte dans le collimateur.. p 10
- ▣ « On ne peut pas simplement tirer .. ».. p 13-14
- ▣ Persécution des éleveurs.. p 15

*Avec la décision de la CE d'autoriser à nouveau des OGM, on observe les tentatives désespérées des multinationales de reprendre la main. Même chose avec les vaccins après le fiasco de la grippe H1N1. Ne nous y trompons pas : si nous ne devons en aucune façon baisser la garde, nous pouvons nous réjouir devant l'évidence de la défaite imminente de ce courant mortifère qui sévit depuis la fin de la seconde guerre mondiale.*

*Pour que cette défaite soit définitive, la société civile doit maintenant donner un dernier coup de pouce : mettre en évidence et combattre ces dernières tentatives pour ce qu'elles sont.*

*L'être humain est irrémédiablement appelé vers une transformation de sa structure de conscience et ceux qui s'accrochent à l'ancienne en seront pour leurs frais.*

*Ce bulletin est rédigé et diffusé par des citoyens soucieux de l'avenir des générations futures.*

## L'HERBICIDE DE MONSANTO RECONNU COUPABLE

L'intoxication d'un agriculteur par un herbicide de Monsanto a été jugée maladie professionnelle.

L'agriculteur Paul François en procédure contre Monsanto suite à des problèmes de santé du à une intoxication à l'un de leur herbicide a gagné son procès en Appel au tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) (<http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/societe/20100128.FAP5262>).

Ce procès est la marque d'un **début de reconnaissance des droits des victimes des pesticides**, victimes aujourd'hui de plus en plus nombreuses.

Les **témoignages d'autres victimes** seront bientôt en ligne sur le site du MDRGF : <http://www.victimes-pesticides.org>.

## NOVARTIS MENACE LA FRANCE...

« Le groupe pharmaceutique suisse Novartis, qui produit un des vaccins contre la grippe pandémique H1N1, a mis mardi en garde les gouvernements contre les annulations de commandes, avertissant que les Etats "fiabes" seraient à l'avenir servis les premiers.

"Les mêmes gouvernements qui ont exercé beaucoup de pression sur l'industrie (pharmaceutique) pour livrer très rapidement des vaccins sont les mêmes gouvernements qui ont dit « on ne veut plus ce qu'on a commandé », a indiqué à l'AFP le PDG de Novartis Daniel Vasella.

Le patron du géant pharmaceutique a averti que "la prochaine fois qu'il y aurait une pandémie - et il y aura une pandémie - les gouvernements qui avaient été des partenaires fiables seraient traités de manière préférentielle".

Cet avertissement intervient alors qu'un haut fonctionnaire de l'OMS, le docteur Keiji Fukuda, et un représentant du Groupe des fabricants européens de vaccin, le docteur Luc Hessel, ont accepté de se plier à une audition de la commission Santé de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) à Strasbourg. »

[http://www.lesechos.fr/depeches/medecine-sante/afp\\_00224989.htm?xtor=RSS-2094](http://www.lesechos.fr/depeches/medecine-sante/afp_00224989.htm?xtor=RSS-2094)

**... même pas peur !**

Avant même l'annonce officielle de la nouvelle équipe de la Commission Européenne, le président Manuel Barroso dont le précédent mandat a été de son propre aveu « pourri par la question des OGM », a du faire face à une nouvelle polémique. Dans une lettre datée du 21 janvier 2010, les ONG Corporate Europe Observatory, Amis de la Terre, Lobby Control et Testbiotech, ont demandé à Mr Barroso de s'expliquer sur un cas de « portes tournantes » (revolving doors).

On se souvient (Bulletin n°1) que l'administration US a du faire face aux mêmes critiques avec plusieurs personnalités en poste à Washington ayant travaillé pour Monsanto ou des employés de Monsanto se retrouvant en poste à Washington. Ainsi, avant d'être Juge de la Cour Suprême, Clarence Thomas était-il l'avocat de Monsanto; avant de devenir Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Anne Veneman était au Bureau de Direction de Calgene Corporation, filiale de Monsanto. A.V.; avant de devenir Secrétaire d'Etat à la Défense, Donald Rumsfeld était au Bureau de Direction de Searle, filiale pharmaceutique de Monsanto; avant d'être Administratrice adjointe de l'Agence US de Protection de l'Environnement, Linda Fisher était une dirigeante chez Monsanto. Elle a d'ailleurs occupé alternativement un poste chez Monsanto et un poste à l'Agence, de façon à valider au gouvernement les rapports qu'elle avait élaborés chez Monsanto.

Et voilà maintenant que le syndrome des portes tournantes frappe ouvertement l'Europe : l'ancienne directrice (2003– mars 2008) du Panel Scientifique sur les Organismes Génétiquement Modifiés au sein de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA, ou EFSA en anglais), Suzy Renckens, s'est retrouvée à la tête d'un poste clé dans la firme semencière Syngenta dès mai 2008. L'AESA n'a émis aucune objection ni restriction sur ce transfert alors que, comme le précise un article de Médiapart (<http://www.mediapart.fr/club/blog/sebastien-portal/250110/>), « le règlement qui s'applique aux fonctionnaires de l'UE l'exige dans ce type de situation, afin de limiter les conflits d'intérêt. » L'article précise que « le directeur de Testbiotech, Dr. Christopher Then, souligne qu'elle a de fait reconnu que son nouveau rôle au sein de Syngenta était d'approcher personnellement les autorités afin de promouvoir le développement des plantes transgéniques. En d'autre terme faire du lobbying auprès des autorités européennes. Il dénonce par ailleurs le fait que l'AESA n'ait réagi qu'une fois l'affaire révélée au grand jour en contactant seulement à partir de décembre 2009 l'intéressée, soulignant au passage que son nouveau poste était soumis à approbation jusqu'à deux ans après sa démission de ses précédentes fonctions au sein de l'UE. « Avec une telle proximité à l'industrie, la question est simplement de savoir comment l'autorité peut-elle prendre ses décisions d'autorisation d'OGM, de manière indépendante. La Commission Européenne devrait prendre clairement position sur cette affaire », justifie-t-il. Car en effet, le souci est qu'au sein de l'AESA, Suzy Renckens était la coordinatrice du groupe d'experts (21 au total) en charge précisément de réfléchir sur les applications et risques sanitaires des plantes transgéniques, dans lesquelles un gène étranger a été introduit pour lui conférer via une protéine certaines propriétés comme la tolérance à un herbicide et/ou la production d'un insecticide, par exemple. »

L'AESA (ou EFSA) joue un rôle central dans l'évaluation des risques liés aux plantes transgéniques puisque ses avis conditionnent les décisions de la Commission Européenne. Celle-ci ne pourrait en effet pas donner son feu vert suite à un avis négatif de l'AESA. Curieusement, l'agence ne trouve jamais rien à redire aux études qui lui sont présentées.

### L'AESA sur la sellette

Si l'AESA a essuyé de violentes critiques l'année dernière, il se pourrait qu'elle attrape maintenant une volée de bois vert. Non seulement le cas Suzy Renckens expose au grand jour les conflits d'intérêts dont elle est entachée, mais son incompétence voulue ou réelle va bientôt défrayer la chronique, n'en déplaise aux « experts-qui-en-ont-assez » (membres de l'AFIS en tête se plai-

-gnant de leur « dénigrement »!) L'AESA a en effet du répondre à une question embarrassante et sa réponse –une non-réponse– jette un discrédit total sur cet organisme qui se targue de « vérité scientifique » et sur ses experts.

Le Dr Jacquemart du GIET avait pris la peine de formuler une question extrêmement pertinente à la Commission Européenne (détail Bulletin n°22) le 3 juin 2008 visant à obtenir « une assurance raisonnable que le MON 810 ne soit pas pathogène. » Plus précisément, et en référence à l'étude de Monsanto sur le MON 810 : « en prenant comme hypothèse nulle Ho : le groupe témoin et le groupe d'essai sont différents, peut-on la rejeter et à quels risques pour l'ensemble des paramètres étudiés ? » En effet, si les tests ne permettent pas de rejeter l'hypothèse selon laquelle le MON810 est toxique, on ne peut pas autoriser un tel produit. **La Commission n'a pas répondu.**

La question a donc été reposée à la Commission sous forme de question écrite par la députée européenne Monica Frassoni (Verts) sous cette forme : « La Commission partage-t-elle l'opinion selon laquelle les tests de toxicité doivent permettre de rejeter « l'hypothèse de la toxicité d'un produit » pour justifier une autorisation ? La Commission peut-elle certifier que le maïs transgénique MON 810 n'est pas toxique « au risque statistique normal près » ? Dans l'affirmative, la Commission peut-elle produire les calculs permettant cette affirmation ? »

Obligée de répondre cette fois, la Commission a saisi l'AESA qui, après un très long délai a fini par ...noyer le poisson !

Dans « L'expertise européenne démasquée » (revue Nature et Progrès n°76 février-mars 2010), le Dr Frédéric Jacquemart assure qu'« il est difficile de penser que l'AESA n'a pas compris le sens de la question. Il est difficile, aussi, de supposer qu'elle ne sait pas y répondre. Elle a en effet, en son sein, des experts en la matière dont la compétence est incontestable et elle a eu largement le temps de faire les calculs. Mieux encore, ce qui lui est demandé, sans rentrer dans les détails techniques, correspond à ce que l'AESA juge elle-même nécessaire pour que les tests soient corrects. »

Poursuivant, le Dr Jacquemart ajoute que le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) a été saisi sur ces points par l'Etat français. La conclusion du HCB est sans appel : « **L'AESA ne fournit pas de réponse sur ces points** ». Le Comité Economique Ethique et Social (CEES) du HCB affirme : « **Dans ces conditions, et sans préjuger de la toxicité du maïs MON 810, le CEES ne comprend pas comment il est possible de conclure scientifiquement, comme le fait l'avis de l'AESA, que le MON 810 est aussi sûr, du point de vue de la toxicité, qu'un maïs conventionnel.** »

Les portes tournent, certes, mais elles se referment parfois violemment sur les doigts de ceux qui jouent avec. L'AESA vient de démontrer de façon éclatante qu'elle est à la fois soumise à des conflits d'intérêts qui l'empêchent de prononcer des avis impartiaux, mais que tous les avis qu'elle a rendus jusqu'ici sont invalides puisqu'elle n'est même pas fichue de répondre à la question qui fonde son « expertise ». **Sa non-réponse est un aveu : il lui est interdit de répondre à cause des intérêts auxquels elle est liée !**

Cela ne nous apprend rien de nouveau, mais cela fait du bien que plus personne ne puisse désormais nier l'évidence. Mr Barroso peut s'agiter et transpirer pour son second mandat : les OGM vont le lui « pourrir » autant, sinon plus, que le premier... Avec l'AESA totalement discréditée, il aura bien du mal à remplir l'agenda que lui ont fourni les géants des biotechnologies.

D'où son empressement à obtenir rapidement des autorisations pour de nouveaux OGM. D'où notre empressement à faire connaître la « bonne nouvelle » à qui de droit.

Sur les conflits d'intérêts à la FDA (USA) lire : *FDA Under Fire for Corporate Links that Compromise Science*, publié en ligne le 1 Septembre 2006 sur <http://www.i-sis.org.uk/FDACorporateLinks.php>, ou *La FDA dans la Ligne de Mire de ses Propres Scientifiques*–14 Sept 2006 [http://etienne.chouard.free.fr/Europe/messages\\_recus/US\\_FDA.htm](http://etienne.chouard.free.fr/Europe/messages_recus/US_FDA.htm)

Les cultures de plantes transgéniques ont débuté dans les années 90. Vingt ans plus tard, elles sont déjà moribondes. Entre temps elles auront concouru à polluer des sols et des cours d'eau de façon irréversible mais somme toute encore assez restreinte. Même si leurs promoteurs s'appliquent à les présenter comme florissantes et en pleine expansion afin de maintenir les investisseurs dans le rail, quelques signes montrent déjà sans ambiguïté que leurs jours sont comptés.

Une étude, « *International trade and the global pipeline of new GM crops* » (in Nature Biotechnology-2010), d'A. Stein et E. Rodriguez-Cerezo, du Centre de Recherche de la Commission Européenne (JRC) et de l'Institut d'Etudes de Prospective Technologique de Séville (Espagne) a recensé les perspectives pour le commerce de nouveaux OGM dans les années à venir.

Lorsque les grands semenciers US ont créé l'OMC –car ils en ont été les principaux instigateurs– ils avaient prévu d'inonder le monde avec leurs semences GM. Mais ils n'avaient pas tout prévu. Notamment la résistance des européens. Cette résistance a créé un grain de sable dans le rouage parfaitement au point qu'ils avaient établi puisqu'elle a résulté en ce que l'étude nomme pudiquement « les autorisations asynchrones » : tandis que dans certains pays les autorisations suivent facilement les demandes, dans l'UE elles peuvent prendre des années, voire ne jamais advenir. En exemple, l'étude montre qu'au milieu de l'année 2009, 40 évènements transgéniques ont été approuvés ailleurs mais aucun en Europe où les demandes n'ont parfois pas même été soumises. Ceci résulte selon les auteurs de la politique de « tolérance zéro » et des seuils de présence d'OGM « très bas » pratiqués dans l'UE. Il en résulte « *des rejets aux importations qui causent des pertes économiques importantes et qui menacent de perturber les chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires* »

Les auteurs de l'article ont donc voulu obtenir une estimation réaliste des nouvelles cultures OGM qui seront commercialisées les prochaines années, par qui et dans quel pays, et quand ces nouvelles cultures seront autorisées dans les différents partenaires commerciaux de l'UE en organisant une rencontre d'experts, des instituts de recherche, et des acteurs du secteur à l'Institut d'Etudes de Prospective Technologique et du Centre de Recherche de la CE en novembre 2008. Pour bien comprendre le décalage entre les prospectives annoncées dans cette étude et ce qu'il adviendra en réalité, il faut saisir le sens d'une telle étude. **Le marché des OGM ne fonctionne pas comme prévu, la faute à l'UE, donc il faut rassurer les investisseurs le temps de la reconversion.** Cette interprétation est confirmée par plusieurs données fournies par l'étude elle-même.

Tout d'abord, les auteurs veulent donner « une estimation réaliste ». C'est-à-dire, qu'ils sont conscients que les estimations fournies jusque là sont loin de l'être. Ensuite, s'ils prédisent, ils le font cependant au conditionnel : il « pourrait » y avoir 120 évènements transgéniques différents dans les cultures commercialisées d'ici 2015 (comparé aux 30 environ évènements commercialisés en 2008). Sur ces 120 évènements, il faut considérer que certaines cultures contiennent plusieurs évènements à la fois, ce qui réduit d'autant le nombre de cultures différentes. Ensuite, ils nous disent que « **les traits communs de résistance à un insecte ou de tolérance à un herbicide continueront d'être les traits les plus communs en 2015** ». Sachant qu'un pays comme la France a déjà clairement refusé la culture sur son sol d'OGM-pesticides, même si elle continue à en importer, le rejet des importations d'OGM pesticides est inéluctable, quoi qu'en pensent les pro-OGM. La mobilisation sur ce dossier n'a pas faibli d'un iota malgré le silence des médias sur le sujet après la clause de sauvegarde sur le MON 810. Elle s'est même étendue aux OGM cachés.

Ils affirment à la suite qu' **environ la moitié des nouveaux évènements transgéniques qui pourraient atteindre le marché en 2015 seront développés par des acteurs asiatiques** (33 en Inde, 20 en Chine, 5 dans le reste de l'Asie) **et en Amérique Latine**, l'autre moitié provenant de firmes US ou de l'UE. Il faut s'arrêter un instant sur cette révélation importante : **le marché du**

**transgénique n'est donc plus le monopole des firmes US ou de l'UE.** Ce qui signifie que Pioneer, Monsanto, Bayer, Syngenta et consort se sont fait damer le pion par les asiatiques, c'est-à-dire qu'elles ont perdu le marché potentiel le plus vaste... Pour les auteurs, ces nouveaux acteurs hors USA ou UE « *développent des cultures pour leurs marchés intérieurs riches en population et seront probablement moins affectés par les problèmes de commercialisation de leurs cultures à l'étranger.* » En clair, cela signifie que les pays (majoritairement) asiatiques non seulement se dispensent des évènements transgéniques des firmes US et européennes, mais n'auront pas de problèmes avec les autorisations asynchrones puisqu'ils disposent chez eux d'un marché intérieur suffisant. Ils n'iront donc pas chercher ce marché à l'étranger.

De surcroît, les auteurs soulignent que « *Si aucun changement fondamental n'intervient dans la façon dont les nouvelles cultures GM sont approuvées dans les différents pays, la multiplication par 4 du nombre d'évènements GM commercialisés entre 2008 et 2015 va certainement accroître l'impact négatif du seuil bas de présence dans le commerce international.* » Eh oui, plus il y a d'évènements transgéniques commercialisés, plus la contamination de divers produits alimentaires s'accroît. Et lorsque les seuils demeurent bas, cela compromet gravement le commerce. **On peut donc s'attendre cette année à une pression formidable de l'industrie semencière pour faire voler en éclat le cadre législatif de l'UE sur les OGM.**

Ces prospectives indiquent par ailleurs que les cultures GM dominantes (soja, maïs, coton, colza) continueront de dominer en 2015, même si de nouveaux évènements vont être introduits dans de nouvelles cultures. Comprenez, ce qui rapporte encore est maintenu. Mais, et c'est très intéressant, parmi les 91 nouvelles cultures promises à la commercialisation entre 2009 et 2015, « *seulement 18 représentent des innovations de la qualité.* » **L'imposture des cultures GM est donc ici pleinement dévoilée** : après vingt ans de recherches, le mythe des cultures GM, censées apporter un « bienfait à l'humanité, des semences plus performantes, une innovation qualité sans précédent », se révèle un mensonge ! Dix huit malheureuses innovations qualité, juste à peine de quoi entretenir le mythe !

Les nouveaux évènements, comme les anciens, serviront donc à toucher des royalties grâce aux brevets ou au COV et à faire fonctionner la pompe à pesticides. La résistance à la sécheresse et autres fadaïses-qualité continueront à servir à illusionner les députés et institutions de tous les pays.

## Le grain de riz dans les rouages

En novembre 2008, la Chine a franchi un pas décisif en décidant de développer une variété de riz GM, lequel –s'il est cultivé un jour– contaminera tout le riz chinois. Cette contamination n'est pas du tout ce qui préoccupe les auteurs de l'étude. Mais plutôt le fait que, même destinée au marché intérieur chinois, cette culture GM finira tôt ou tard par conduire au rejet de cargaisons d'autres cultures. Comme on l'a vu en effet dans un cas récent, des traces de maïs GM dans une cargaison de soja ont conduit au rejet en Europe de la cargaison de soja. **La culture d'un type de plante GM peut donc même affecter la commercialisation d'autres types de plantes.** Bien entendu, « dans certains cadres réglementaires », comme se plaisent à accentuer les auteurs pour fustiger au passage ces damnés européens et leur « tolérance zéro ». La multiplication des évènements transgéniques commercialisés dans n'importe quel pays donne donc inévitablement lieu à la « présence croisée de faible niveau » sur la planète. Et, curieusement, ce n'est que lorsque la Chine se lance dans le riz GM que cette vérité de Lapalisse apparaît...

L'article conclut : « *Malheureusement, l'expérience passée montre que la peur irrationnelle des pertes à l'exportation représente un obstacle significatif...* ». C'est-à-dire que les exportateurs ont compris qu'ils n'ont aucun intérêt –et plutôt que des ennuis– à commercialiser des produits OGM. Leur peur n'a rien « d'irrationnelle », elle est parfaitement fondée. La logique des cultures GM—basée essentiellement sur le mensonge— est donc en train de se retourner contre leurs promoteurs.

Le discours d'introduction au programme interdisciplinaire US « Converging Technologies » ou NBIC promettaient en 2002 un « état marqué par la paix mondiale, la prospérité universelle et la marche vers un degré supérieur d'accomplissement », et tout ça, grâce à la convergence des technologies ! Une convergence comprenant les nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information et des sciences cognitives... Comprenez bien : la techno-science va résoudre TOUS les problèmes.

### Qu'est-ce qu'un problème ?

Une difficulté surgit, on ne parvient pas à la résoudre, dès lors elle devient un « problème ». L'expérience démontre que ce qui est insoluble pour certains ne l'est pas pour d'autres dans bien des domaines. Aussi, avant de désigner quoi que ce soit comme un « problème » est-il nécessaire de donner la parole à ceux qui ont des explications ou des solutions à proposer et d'en tenir compte. Or, on voit aujourd'hui que les « problèmes » majeurs auxquels nous sommes confrontés, qu'ils soient d'ordre économique, politique, écologique, sociaux ou humain, ne trouvent pas de solution principalement parce que certaines entreprises ou groupes d'intérêt ont besoin ce que ces « problèmes » conduisent aux « solutions » qu'ils ont l'intention de proposer, car celles-ci sont source de pouvoir et de profit. **Ces entreprises cherchent donc des « problèmes » à leurs « solutions » afin de présenter ces dernières comme nécessaires et incontournables.**

On connaît l'exemple emblématique des cultures OGM. Plus récemment, on a assisté à la grossière manipulation qui a transformé une épidémie banale de grippe en « pandémie », un gros problème bien terrifiant, et permis à l'industrie pharmaceutique d'engranger la bagatelle de 18 milliards de dollars grâce à ses « solutions » : des vaccins pandémiques projetés depuis plusieurs années. Et l'on pourrait citer bien d'autres exemples. Mais l'intérêt de se pencher sur la notion de problème est avant tout d'ouvrir des perspectives sur la façon de résoudre les problèmes réels et d'éviter d'être absorbé dans la spirale des « problèmes » qui n'en sont pas car des solutions réelles et à notre portée sont simplement écartées. **A l'ère de la convergence des technologies, ces perspectives nécessitent tout notre engagement car cette convergence pourrait bien compromettre tous nos efforts si nous n'intervenons pas dans son orientation.**

### La convergence des « solutions »

Simultanément à la « convergence des technologies », nous assistons à une **convergence d'intérêts** entre les complexes industriels, militaro-industriels, et les agences de police et du renseignement. Nous avons déjà un aperçu de cette convergence avec le développement du séquençage ADN qui a profité tant aux firmes semencières (OGM), qu'à la pharmacie (molécules GM) qu'aux tests ADN de la police. Cela commence à faire beaucoup de monde désireux de désigner comme un « problème » tout ce qui peut contribuer à l'accomplissement d'un objectif présenté alors comme une « solution ». On ne sait pas s'il y a beaucoup moins de pédophiles dissuadés par les tests ADN, mais on est certain qu'il y a beaucoup de citoyen(ne)s ordinaires dans les fichiers ! **Cette convergence là est particulièrement inquiétante à l'heure de la convergence technologique puisqu'elle va se l'approprier en premier lieu.**

Il devient donc urgent de savoir ce que peut produire la convergence technologique, qui la produira, au profit de qui et dans quel but.

### La voix de son maître...

Dans un article intitulé « *Quand les technologies convergeront* », Jean-Pierre Dupuy (<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-1-page-408.htm>) expose les avancées des nanotechnologies de l'information et de la communication. La nouvelle électronique, écrit-il, « sera moléculaire, c'est-à-dire que ce seront les molécules elles-mêmes qui serviront d'« interrupteurs » électroniques. La lithographie sera remplacée par la maîtrise des mécanismes d'auto-assemblage moléculaires. Plus loin encore, on peut espérer contrôler les électrons à l'unité, mais aussi les photons. Les spins eux-mêmes peuvent être traités comme des systèmes physiques

*incorporant une information binaire, donc aptes à incarner une mémoire et à stocker et à transmettre de l'information. Le nanomagnétisme, quant à lui, conçoit des mémoires stables sans besoin d'une alimentation électrique, ce qui révolutionnera l'électronique portable.* » C'est-à-dire que l'on entre dans un autre univers conceptuel et technique dans lequel la physique classique ne peut plus répondre aux besoins et se trouve supplantée par la physique quantique. Dupuy précise : « *Aussi bien, l'unité élémentaire d'information, le bit, ne correspond plus au choix entre deux possibilités disjointes et également probables, mais à la superposition de deux états de la fonction d'onde.* » Cela signifie que les performances actuelles, de nos ordinateurs par exemple, sont ridiculement limitées par rapport à ce qui se profile en terme de capacités de calcul et de traitement de l'information. De plus, l'intégration de ces systèmes dans de très faibles volumes, comme les montures d'une paire de lunettes, promet un monde où tous les objets constituant notre environnement, et même des parties de notre corps, pourront échanger en permanence des informations les uns avec les autres. Ce qui ouvre de magnifiques perspectives de contrôle social sécuritaire... Dupuy ajoute : « *Les conséquences sociales seraient « phénoménales », tous les experts en tombent d'accord. Elles poseraient des problèmes non moins phénoménaux, liés en particulier à la protection des libertés et droits fondamentaux.* »

La convergence des biotechnologies et des nanotechnologies permet d'envisager des réalisations en « **bioélectronique** » : « *On pourrait confier l'assemblage de nanocircuits électroniques complexes à de l'ADN, tirant parti de ses facultés d'auto-assemblage. Cette « bioélectronique » pourrait déboucher à terme sur la conception d'ordinateurs biologiques. L'arrangement de la vie aux fins de l'homme peut aller jusqu'à modifier le génome d'insectes volants pour en faire des machines utiles à l'industrie et à la guerre.* » **La frontière entre le vivant et la machine est donc en train de s'estomper puisqu'il devient possible d'introduire de l'ADN dans cette dernière.** Et l'association des savoir-faire du génie génétique et de la nanofabrication ouvre des voies à une modification du vivant en vue de l'améliorer : on sait déjà fabriquer des globules rouges artificiels, et la recherche planche sur « *...des nanovésicules intelligentes qui sauront cibler dans l'organisme les cellules malades et leur porter sélectivement des coups mortels. En s'unissant aux biotechnologies, les nanotechnologies en démultiplient l'ambition.* »

### L'esprit du maître...

« *Tout dans l'univers, donc la nature, la vie et l'esprit, est machine informationnelle, dite encore algorithme.* » Ceci résume le paradigme scientifique qui soutient aussi bien le projet des nanotechnologies que celui des sciences cognitives. Se rendre maître des machines intelligentes est le cœur de ce projet en les simulant (intelligence artificielle), en les reproduisant (vie artificielle), puis en intervenant sur elles (biotechnologies, technologies cognitives...). Mais « *un second courant des sciences cognitives, issu des réflexions de John von Neumann, a engendré les sciences de la complexité et de l'auto organisation. L'ingénierie qui en résulte est très différente de la conception classique. Dans cette dernière, il s'agit de concevoir et de réaliser des structures dont le comportement reproduira les fonctionnalités que l'on juge désirables. L'ingénieur de la complexité, lui, « se donne » des structures complexes (éventuellement en les puisant dans le réservoir que nous offrent la nature et la vie, par exemple un cerveau humain, ou bien en les reproduisant artificiellement, par exemple sous la forme d'un réseau de neurones formels) et explore les fonctionnalités dont elles sont capables, en essayant de dégager le rapport structure/fonction : démarche ascendante (bottom-up) donc, et non pas descendante (top-down).* » Dupuy cite en exemple l'industrie du software, laquelle repose en partie sur ce retournement : « *La recherche sur les algorithmes génétiques consiste à simuler les capacités évolutives d'une « soupe » primitive constituée de programmes d'ordinateur, les plus performants se reproduisant davantage que les autres. On obtient ainsi des algorithmes très performants en effet, puisqu'ils ont été « sélectionnés » selon ce critère, mais on est dans (Suite, p 5)*

Les promoteurs des nanosciences et des nanotechnologies sont nombreux, influents et puissants, et les politiques préoccupés essentiellement de maintenir pouvoir et contrôle dans la course industrielle, économique et militaire effrénée qui s'est instaurée. Dans ce contexte, toutes les audaces de communication sont autorisées et, de même que les OGM ont été vendus comme la réponse à la faim dans le monde, les nanos sont vantées en termes de bienfaits hyperboliques pour l'humanité. Dupuy fait remarquer qu'un des deux responsables de la publication du rapport de la National Science Foundation (NSF), intitulé « *Converging Technologies for Improving Human Performances* » (Technologies convergentes pour améliorer les performances humaines), n'est autre que William Sims Bainbridge, « *technocrate influent de la NSF, milité dans la vie civile au sein d'une secte qui prêche le « transhumanisme », c'est-à-dire le dépassement de l'imparfaite espèce humaine par une cyber-humanité. Celle-ci pourra accéder à l'immortalité lorsqu'on saura transférer le contenu informationnel du cerveau, « donc » l'esprit et la personnalité de chacun, dans des mémoires d'ordinateur. On ne s'amuse plus du tout lorsqu'on apprend que, prévoyant des résistances de la part des institutions et des élites « traditionnelles » – à commencer par les religions établies –*, M. Bainbridge en appelle quasiment à la rébellion armée ». (voir: [http://www.transhumanism.com/articlesmore.php?id=P697\\_0\\_4\\_0\\_C](http://www.transhumanism.com/articlesmore.php?id=P697_0_4_0_C)). Dénonçant le double langage de la science, toujours apte à présenter ses œuvres comme un bienfait incontestable et, dès la moindre critique, comme de « modestes avancées », Dupuy pose donc la question : « **comment expliquer que la technoscience soit devenue une activité si « risquée » que, selon certains scientifiques de premier plan, elle constitue aujourd'hui la principale menace à la survie de l'humanité ?** »

#### Des suggestions

L'idée selon laquelle il est peut-être déjà trop tard pour répondre à cette question, et donc pour trouver les moyens d'empêcher ces perspectives d'advenir, est malheureusement très répandue. Or, ce défaitisme constitue en lui-même une réponse à la question : la technoscience est devenue ce qu'elle est devenue parce qu'une majorité de gens se sentent incompetents pour la contester. **Une première suggestion est donc d'inciter chacun à s'emparer des sujets en cause et de faire entendre collectivement leur voix.** Il n'est en effet pas nécessaire d'être spécialiste de ces technosciences pour les critiquer. Il est même recommandé de ne pas l'être de façon à pouvoir apporter un point de vue autre que celui dans lequel sont enfermés les technoscientistes. Car l'une des réponses à la question est bien celle de l'enferment de la science dans ses propres idéologies qui n'ont rien de « scientifiques ».

Dupuy suggère quant à lui de « **ne pas se laisser emprisonner dans la problématique des risques, les analyses coûts-avantages et autre principe de précaution.** Non pas que le développement des nanotechnologies soit sans danger ! Mais le danger est d'une nature telle qu'il est vain de chercher à l'appréhender par les méthodes classiques. Multiplier les perspectives de dommages par des probabilités subjectives est une démarche dérisoire lorsqu'il s'agit d'apprécier des effets qui peuvent aller, à en croire les thuriféraires, jusqu'à un « changement de civilisation. » Fustigeant les tenants d'un retour à une prétendue maîtrise technologique, Dupuy fait remarquer que ceux-ci n'ont rien compris puisque **la technoscience qui se profile vise la « non-maîtrise »** : « *L'ingénieur de demain ne sera pas un apprenti sorcier par négligence ou incompetence, mais par finalité. Il se « donnera » des structures ou organisations complexes et il se posera la question de savoir ce dont elles sont capables, en explorant le paysage de leurs propriétés fonctionnelles – démarche « ascendante », comme on l'a vu. Il sera au moins autant un explorateur et un expérimentateur qu'un réalisateur. Ses succès se mesureront plus à l'aune de créations qui le surprendront lui-même que par la conformité de ses réalisations à des cahiers des charges préétablis. Des disciplines comme la vie artificielle, les algorithmes génétiques, la robotique, l'intelligence artificielle distribuée répondent déjà à ce schéma.* »

Il ne s'agit donc pas d'imaginer d'hypothétiques systèmes de contrôle et de maîtrise de la technoscience, ni d'alimenter les débats sans fin sur la dangerosité (réelle) de ses applications mais

Si Dupuy finalement capitule en disant qu'il « *serait naïf de croire que l'on pourrait envisager un moratoire, ou même, à court terme, un encadrement législatif ou réglementaire (...) mondial* » et que « *Le mieux que l'on puisse espérer est d'accompagner, à la même vitesse que leur développement et si possible en l'anticipant, la marche en avant des nanotechnologies par des études d'impact et un suivi permanent, non moins interdisciplinaires que les nanosciences elles-mêmes.* », c'est qu'il passe à côté de la réponse à la question qu'il a lui-même formulé.

Car cette réponse contient les moyens de mettre un terme à la fuite en avant. Si la technoscience est devenue une « activité si risquée », c'est que **les technoscientistes ont perdu le lien avec le réel.** Or, il nous est possible de les confronter à ce réel de différentes façons. En anticipant les scénarios catastrophes probables, nous pouvons produire des conférences, des écrits ou des films servant à alerter. Nous pouvons concurrencer la technoscience sur le terrain de la communication. Nous pouvons intervenir également au niveau de la production ou la distribution (malheureusement déjà actuelles) des applications de la technoscience en la perturbant.

Comme le précise Dupuy, « *Le lobby nanotechnologique a actuellement peur. Il a peur que son opération de relations publiques aboutisse à un ratage encore plus lamentable que celui qu'a connu le génie génétique. Avec la conférence d'Asilomar en 1975, les choses avaient pourtant bien commencé. La communauté scientifique avait réussi à se donner le monopole de la régulation du domaine. Trente ans plus tard, le désastre est accompli. La moindre réalisation biotechnologique fait figure de monstruosité aux yeux du grand public. Conscients du danger, les nanotechnologues cherchent une issue du côté de la « communication » : calmer le jeu, rassurer, assurer l'« acceptabilité ». Ce vocabulaire de la pub a quelque chose d'indécent dans la bouche des scientifiques.* » Ce constat tout à fait juste nous indique que **c'est bien le secret sur la réalité des nanotechnologies et autres technosciences, et les opérations de « communication » pour dissimuler cette réalité derrière de faux-semblants, qui sont le socle de la réussite de leur développement.**

Ce secret peut être transformé en une vaste information publique et ces faux semblants peuvent servir de preuves de la duplicité des promoteurs des technosciences. **Nous pourrions promouvoir tous ces développements en un rien de temps. Mais cela exige une et une seule condition : que chacun s'implique !** Il n'est pas question ici de rejeter en bloc toute la science mais de **contraindre la « science » matérialiste à évoluer.** Celle-ci repose sur les investissements, et les investissements reposent sur la confiance. Il nous suffit de saper cette confiance.

Pour cela, nous disposons maintenant de tous les éléments sur le fiasco des biotechnologies en terme de perte de l'autonomie des paysans, d'aliénation aux multinationales, de perte de la souveraineté alimentaire et de perte dramatique de la biodiversité cultivée. Leur apport dans le domaine médical est tout aussi discuté. Et, par-dessus tout, la manière dont elles ont été imposées signale clairement qu'en aucun cas ces nouvelles technologies n'ont pour but l'intérêt général. Ceci doit apparaître clairement aux yeux de tous et la pression sur les décideurs et investisseurs doit devenir intolérable.

**A nous de montrer que l'investissement dans l'écoscience et l'écotecnologie (non industrielles) sont des investissements éclairés, viables, durables et même rentables.**



« Dans la famille « Pet Au Casque Scientifique », je demande la fille : Géoiingénierie... ». Lorsque les premières hypothèses d'application de la géoiingénierie aux problèmes climatiques ont été évoquées sérieusement par Goerges Bush senior, elles ont été attribuées à la folie furieuse des néo-cons US et vite oubliées passée leur éviction du pouvoir. Un message de Josie Riffaud de Via Campesina du 24 février 2010 nous secoue en nous signalant un communiqué de presse de l'ETC Group ([www.etcgroup.org](http://www.etcgroup.org)) daté du 12/02/10 et intitulé « Les partisans de la géoiingénierie préconisent l'expérimentation de technologies à haut risque ».

Ce communiqué signale qu'un groupe de scientifiques, enhardis par l'absence de résultats de la Conférence de Copenhague, « souhaite procéder à des expérimentations sur des technologies de géoiingénierie controversées ».

### La gestion du rayonnement solaire (GRS)

La GRS est une intervention consistant à réfléchir une portion des rayons solaires dans l'espace au moyen de diverses techniques, telles le déploiement d'écrans parasols dans l'espace, l'injection d'aérosols à base de sulfates dans la stratosphère, le blanchissement des nuages, etc...! C'est-à-dire que des gens qui se prétendent « scientifiques », prévoient le plus sérieusement du monde de déployer de tels moyens pour lutter contre le réchauffement climatique sans, comme le souligne ETC, « s'attaquer à sa cause, qui est la concentration excessive de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. »

Nous éviterons ici la polémique sur la réalité du réchauffement climatique en déclarant que si nous n'accordons aucun crédit à la vaste entreprise de manipulation de l'opinion sur le réchauffement, cela ne signifie en aucun cas qu'il faille nier les effets délétères de l'activité humaine sur le climat. Il est seulement curieux que les mêmes politiciens qui alertent et se servent du réchauffement pour instaurer de nouvelles normes en faveur des pays industrialisés, passent sous silence leurs activités militaires compromettantes pour le climat, tel le projet HAARP.

Des scientifiques ont donc « un plan B » pour parer au réchauffement et sont très impatients de l'essayer. Si impatients d'ailleurs que s'est constitué un groupe offensif de lobbying qui s'active depuis un an, nous dit ETC. « Les partisans de la géoiingénierie, poursuit-elle, prônent maintenant la réalisation d'essais en grandeur réelle avec certaines des technologies de modification du climat les plus risquées, et un grand nombre d'entre eux n'ont aucunement l'intention d'attendre la conclusion d'un accord international en matière de réglementation. Les gouvernements doivent leur dire qu'ils n'ont pas le droit d'appliquer ces techniques de géoiingénierie à l'échelle planétaire. On ne peut pas s'attendre à ce que les pays industrialisés, qui sont à l'origine du problème du réchauffement climatique, déploient unilatéralement une solution technologique dont les impacts seraient le moins du monde équitables. », explique Diana Bronson d'ETC Group dans le communiqué. En effet, un physicien canadien agissant comme conseiller auprès de Bill Gates, David Keith, a préconisé dans la revue scientifique Nature ([http://www.etcgroup.org/en/node/5074#\\_edn2](http://www.etcgroup.org/en/node/5074#_edn2)) « des essais réalisés à une échelle suffisamment grande pour avoir un effet sur le climat, mais assez modeste pour « limiter les risques », et s'est prononcé « contre la négociation d'un traité international – ou de tout autre type de réglementation internationale – car la réglementation pourrait entraîner des « lourdeurs » nuisant à la recherche ou même mener à une interdiction des essais. » Les scientifiques vont donc se réunir en mars 2010 à Asilomar (cela rappelle la fameuse rencontre d'Asilomar qui a défini le projet OGM mondial en 1975!!) en Californie pour établir leurs propres normes de recherche : une fois de plus, les scientifiques entendent dire la messe et évacuer le débat international, cette fois sur le bien-fondé des technologies de géoiingénierie !

Dans un numéro de la revue Science, les scientifiques Alan Robock et al. mettent en garde en signalant que la gestion du rayonnement solaire « ne peut faire l'objet d'essais probants sans être mise en œuvre en grandeur réelle ». Si donc l'idée est poursuivie, des essais d'injection d'une importante dose d'aérosol auront lieu.

Or ces trois derniers mois, écrit ETC, cette idée est devenue consensuelle à la Chambre américaine des représentants et à la Chambre des Communes du Royaume-Uni. Bill Gates a déjà versé des millions de dollars pour soutenir les recherches dans le domaine « et l'ancien technicien en chef de Microsoft, Nathan Myhrvold, est devenu un défenseur acharné de la GRS. L'entreprise de Myhrvold, Intellectual Ventures, a déjà plusieurs brevets en cours d'homologation pour des technologies issues de la géoiingénierie (...) Le principal conseiller scientifique de Vladimir Poutine, Yuri Izrael, a dirigé l'année dernière, en Russie, une expérience à petite échelle de vaporisation d'aérosols à base de sulfates qui est passée totalement inaperçue, jusqu'à ce qu'un blogue populaire en fasse état ([http://www.etcgroup.org/en/node/5074#\\_edn11](http://www.etcgroup.org/en/node/5074#_edn11)). »

### Les conséquences

ETC commente ainsi ces projets délirants : « Une importante dose d'aérosols injectée de façon continue serait nécessaire pour pouvoir distinguer les impacts réels sur le climat des « interférences » climatiques habituelles. Un tel déploiement, dont l'ampleur équivaldrait à une éruption semblable à celle du mont Pinatubo, en 1991, tous les quatre ans, pourrait effectivement faire diminuer la température mondiale moyenne de l'air en surface. Mais cela affecterait aussi l'approvisionnement en eau et en nourriture de plus de deux milliards de personnes ! »

Si elles ont lieu, ces expériences auront un impact dévastateur. Et il n'est nul besoin d'être un scientifique pour l'affirmer : on touche là à des équilibres et des processus vivants qui ne sont ni connus ni compris et leur perturbation ne peut qu'entraîner des réactions en chaîne imprévisibles. Seule l'arrogance scientifique s'imagine avoir affaire à de simples « données » et à des « éléments » qu'elle pense maîtriser par le seul fait d'être capable de les nommer, les observer et agir sur eux. Le péril est d'autant plus grand...



### LE PROJET HAARP

Un rapport de la Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense de l'UE, du 14 janvier 1999, « considère que le projet HAARP (High Frequency Active Auroral Research Project), en raison de son impact général sur l'environnement, pose des problèmes globaux et demande que ses implications juridiques, écologiques et éthiques soient examinées par un organe international indépendant avant la poursuite des travaux de recherche et la réalisation d'essais; déplore que le gouvernement des États-Unis ait à maintes reprises refusé d'envoyer un représentant pour apporter un témoignage sur les risques que comporte pour l'environnement et la population le projet HAARP financé actuellement en Alaska, durant l'audition publique ou à l'occasion d'une réunion subséquente de sa commission compétente; »

Ce rapport demandait également que « soit établi un accord international visant à interdire au niveau global tout projet de recherche et de développement, tant militaire que civil, qui cherche à appliquer la connaissance des processus du fonctionnement du cerveau humain dans les domaines chimique, électrique, des ondes sonores ou autres au développement d'armes, ce qui pourrait ouvrir la porte à toute forme de manipulation de l'homme; un tel accord devrait également interdire toute possibilité d'utilisation réelle ou potentielle de tels systèmes. »

Ce système d'armement modifiant le climat est toujours en action. Ce rapport est, semble-t-il, resté lettre morte et on ne sait toujours pas précisément ce que les États-Unis font avec.

L'écotechnologie ne doit pas être confondue avec le développement actuel d'une pseudo « éco » technologie qui, sous ce terme, promeut des initiatives de développement technologique basées sur la même vision matérialiste du monde que la technologie du XXe siècle.

L'écotechnologie véritable, au contraire, découle de ce que le mathématicien Jean-Michel Coulomb nomme une structure de conscience que l'on pourrait qualifier de transrationnelle : « elle ne projette pas sur l'invisible un contenu de conscience prédéterminé mais élabore de nouveaux contenus spécifiques pour y accéder. En retour, l'accession à l'invisible lui permet d'avoir à sa disposition des nouveaux contenus de conscience en nombre potentiellement infinis. » (in « L'Ascension, une nouvelle science »). Elle n'en est qu'aux balbutiements mais elle permet déjà de découvrir en quoi la technologie moderne est particulièrement inefficace par rapport à l'énorme quantité d'énergie qu'elle dévore.

L'écotechnologie porte d'abord sur l'observation de la Nature : les procédés que celle-ci met en œuvre pour produire de l'énergie se révèlent beaucoup plus efficace que ceux de la technologie moderne. Viktor Schaubberger, que l'on peut considérer avec Théodore Schwenk, comme le précurseur majeur de l'écotechnologie, déclarait : « Chaque goutte provenant d'une bonne eau de source renferme plus d'énergie qu'une centrale électrique moyenne peut produire. » Ceci peut sembler juste une formule. Mais en fait, Viktor Schaubberger avait découvert la façon dont l'eau — lorsqu'elle est livrée à elle-même et non contrainte par l'homme à circuler dans des canalisations rectilignes — se régénère elle-même à travers un mouvement en vortex qui lui est propre et élève ainsi son niveau énergétique. Il affirmait que l'eau est vivante et active, qu'elle est non seulement le support de toute vie, mais aussi celui de l'ensemble de la conscience terrestre, rompant ainsi avec la structure de conscience mentale-rationnelle pour qui l'eau n'est qu'un élément: OH<sub>2</sub>O. Des expériences basées sur ses travaux sont aujourd'hui menées en Allemagne et en Autriche pour résoudre, par exemple, le problème crucial de la dépollution de l'eau (voir l'excellent documentaire « Les Maîtres de l'Eau »).

Il aboutit à la conclusion que la vie procède de deux mouvements d'énergie, l'un pour construire, l'autre pour détruire et que toute la technologie moderne est fondée sur ce second mouvement. Alors que la Nature semble capable de produire du mouvement sans consommer d'énergie au sens de la thermodynamique, nos moteurs et autres dispositifs sont toujours destructeurs d'énergie par définition.

Ses études de l'eau lui permirent d'écrire « *Température et dynamique de l'eau* », un article permettant de comprendre l'influence des faibles variations de températures — encore ignorées par l'hydraulique et l'hydrologie modernes — et comment l'eau est formée de nombreuses strates « *présentant de subtiles variations de température et de charge électrique qui en influencent son mouvement, la structure de son flux et ses propriétés physiques.* » Il était convaincu que « *nos dangereuses technologies engendrent une eau appauvrie qui a perdu son énergie et sa capacité vibratoire — et qu'elle est effectivement sans vie. Cette eau morte procure une nutrition inappropriée, aussi pensait-il que son énergie régressive est responsable de pathologies dégénératives comme le cancer, mais aussi d'une intelligence amoindrie et du bouleversement de la société.* » Ces considérations n'intéressent pas aujourd'hui les « scientifiques » pour qui la « science » ne repose que sur l'extrapolation mentale-rationnelle.

Pourtant Schaubberger, qui avait parfaitement constaté que les forêts sont le berceau de l'eau a démontré comment les arbres bénéficiant d'un environnement naturel non dégradé se comportent en biocondensateurs d'énergie, c'est-à-dire, accumulent et emmagasinent l'énergie du Soleil et de la Terre et sur la manière dont les nappes phréatiques leur apportent l'énergie de la Terre afin d'équilibrer le dynamisme du Soleil, à condition toutefois que l'homme n'interfère pas.

### Le vortex, clé de la vie

Il comprit par ailleurs que nos machines et mécanismes « *imposent à l'air, l'eau, ainsi qu'à d'autres gaz et liquides, une*

*dynamique que la Nature emploie seulement pour décomposer et dissoudre la matière; (...) Le mode dynamique sur lequel est fondé notre technologie engendre désordre, bruit et chaleur, qui rendent malades les êtres vivants et provoquent l'effondrement des structures. Si vous désirez visualiser ce qui se passe dans une explosion: la matière est tirillée, morcelée et détruite. Il en résulte une dégradation de l'énergie. Par sa dépendance à l'égard du type de mouvement basé sur la décomposition de la matière, notre technique est responsable d'une pollution énergétique et d'une entropie énormes qui affectent dangereusement la biodiversité et l'équilibre indispensable des écosystèmes.* » Alors que pour produire notre énergie, nous faisons appel à ce processus centrifuge, « *la Nature fait appel à une forme de mouvement centripète, tourbillonnaire, dirigé de l'extérieur vers l'intérieur, caractérisé par une vitesse croissante, qui refroidit, condense et structure (organise), favorisant l'émergence de systèmes plus complexes et plus nobles* ». **Schaubberger avait donc identifié le vortex comme le système dynamique créateur majeur à l'œuvre dans l'univers. Avec l'influence décisive de la température, ils forment ensemble les deux piliers majeurs de son écotechnologie.** Il démontra en effet que les faibles variations thermiques « *sont aussi déterminantes pour la dynamique saine de l'eau et de la sève qu'elles le sont pour le sang humain. Il découvrit notamment le rôle majeur joué, sur les plans physique et chimique, par une eau à 4°C — température qu'il appelle de « point critique » - c'est-à-dire quand, ayant sa densité maximale, elle présente une vitalité, une santé et un potentiel énergétique optimaux.* »

L'écotechnologie réelle s'oriente donc vers la création de technologies respectant les processus vitaux de la Nature et s'en inspire. Ceci n'a rien à voir avec les entreprises actuelles consistant à repeindre en vert les mêmes schémas de pensée et d'application destructeurs. Ceci n'a rien à voir non plus avec une quelconque forme de passéisme ou d'idéalisation des modes de vie anciens. Une vision comme celle de Schaubberger contient les germes d'un saut technologique tel que l'ensemble de celle développée aujourd'hui fera figure de rudiment grossier et inadapté. Mais pour que cette vision puisse s'incarner, l'homme doit changer en profondeur de structure de conscience et d'attitude face au monde car, pour l'instant, il lui est impossible de saisir l'immense champ de possibles ouverts par ce génie précurseur. Schaubberger ne disait-il pas qu'il est nécessaire de « **penser une octave plus haut** » ?

Cette nécessité englobe une conscience authentique des énergies subtiles, seule à même de conduire à la compréhension des processus créatifs. L'enseignement actuel nous limite à ne reconnaître l'existence que de deux énergies : mécanique ou électrique. Tout phénomène non tangible matériellement pose un problème à la science actuelle car il ne peut être énoncé de manière qui lui est familière. Si l'étude des phénomènes subatomiques a conduit au développement de la physique quantique et au dépassement de la vision matérialiste, cela n'a encore malheureusement pas transformé l'esprit et les conceptions qui règnent généralement dans les milieux scientifiques.

Ce que Schaubberger « voyait », c'est que « *tout objet matériel est constitué de milliards d'atomes dont chacun est formé de particules subatomiques correspondant individuellement à un vortex énergétique. Tourbillonnant les unes autour des autres, elles forment des particules énergétiques plus lourdes et plus denses dont, finalement, la rotation se ralentit au point qu'elles deviennent visibles ou même palpables.* » C'est-à-dire que tout est énergie en mouvement, passant de l'état visible à l'état invisible ou réciproquement en fonction de sa densité acquise. « *Le vortex est une fenêtre permettant de passer d'une qualité ou d'un niveau énergétique à un(e) autre.* »

Il nous faut donc penser l'énergie, non comme l'acteur d'un processus mécanique, mais comme un processus vivant, que l'on ne peut donc pas manipuler ou exploiter à notre gré. « L'octave supérieure » dont parlait Schaubberger consiste à entrer en communication avec l'énergie afin d'apprendre à s'en servir sans nuire. L'écotechnologie n'exige rien de moins.

Quand les journalistes font leur travail, ça remue dans le landerneau !

### L'Affaire France Inter-Bolloré

Le 29 mars 2009, France Inter diffusait un reportage sur les activités de la multinationale Bolloré au Cameroun au cours de l'émission "Interception": "*Cameroun: l'Empire noir de Vincent Bolloré*", (dans son intégralité ici : <http://sites.radiofrance.fr/franceinter/em/interception/index.php?id=77736>)

**Le 15 décembre 2009, le producteur de l'émission, Lionel Thompson et le journaliste Benoît Collombat ont été cités à comparaître pour « diffamation publique »** devant la 17e Chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris ! Pourquoi Vincent Bolloré a-t-il visé cette émission en particulier ? Tout simplement parce qu'il s'agissait d'une émission professionnelle et de qualité, c'est-à-dire ne cédant pas aux raccourcis et amalgames trop rapides, avec un reportage rempli de témoignages sans équivoques sur la gestion du chemin de fer, la mainmise sur le dragage du port, la gestion des plantations de palmiers, le sort déplorable des travailleurs, etc... Un reportage qui ne faisait d'ailleurs que confirmer les dénonciations répétées de violation des droits par le groupe Bolloré par des ONG françaises et camerounaises. La photographe Isabelle Alexandra Ricq est, elle aussi, accusée de diffamation aux côtés de Rebecca Manzoni, pour les propos tenus dans l'émission *Eclectik* du 12 septembre sur France Inter. L'entrevue portait sur le mode de gestion de la Socapalm, propriété de Socfinal, filiale de Bolloré.

L'ONG « Survie » (<http://survie.org/francafrique/justice/article/proces-en-diffamation-de-bollore>) écrivait le 15 décembre 2009 : « *Après avoir investi dans le contrôle direct de la presse écrite et audiovisuelle (Direct 8, Direct Soir...) ou indirect via ses annonceurs (par exemple Havas), le groupe Bolloré, soucieux de préserver l'image de ses juteuses activités africaines, opte aujourd'hui pour la stratégie d'intimidation à l'égard des médias et journalistes qui délièrent encore à son sujet une information fiable et indépendante.* » Elle ajoute que le procès intenté par Bolloré contre les journalistes a cependant amené la défense à faire appel à « *des employés du groupe Bolloré, syndicalistes, journalistes, organisations des droits de l'Homme et même des hauts cadres de l'administration camerounaise ayant traité avec le groupe Bolloré.* » Dès lors, ce dernier aurait été moins pressé d'en découdre et aurait « *demandé, sans succès, un report de l'audience, espérant visiblement limiter la présence de témoins camerounais. Peur du grand déballage ? Curieux hasard : l'un des témoins s'est même vu refuser le visa d'entrée en France alors qu'il y voyage très régulièrement, et surtout, qu'il est cité à comparaître !* »

### Les agrocarburants

Dans un article du 16 février 2010, Sylvestre Tetchiada ([www.cetri.be/spip.php?article1527](http://www.cetri.be/spip.php?article1527)) détaille la façon dont la culture intensive du palmier à huile représente une menace pour les populations du Cameroun. Près de 108 000 ha sont déjà affectés à cette culture et 30 000 ha ont été défrichés entre 2001 et 2006 pour son expansion. Depuis 2005, la perspective du « biodiesel », qui n'a rien de « bio », incite le gouvernement camerounais à vouloir atteindre en 2010 les 250 000 tonnes de production d'huile de palmier (contre 14 000 tonnes en 2005), avec l'aide du FMI et de la Banque Mondiale. Les acteurs de cette expansion de la culture du palmier à huile destinée à être convertie en agrocarburant sont essentiellement **Socapalm, la Safacam et la Ferme suisse**. Tetchiada remarque que « *Le biodiesel, produit au Cameroun depuis 2005, est utilisé seulement par les entreprises qui l'exploitent. Mais la quantité produite n'est pas rendue publique, malgré l'insistance de IPS auprès de ces entreprises. Elles ont simplement indiqué qu'une quantité d'huile de palme brute est exportée principalement vers le Nigeria, la France, l'Italie, la Malaisie et l'Indonésie, tandis qu'une autre est transformée par des industries locales.* »

### Les forêts et les hommes en danger

Les populations rurales locales dépendent largement des forêts pour leur survie matérielle et culturelle. Or, l'expansion de la cultu-

-re de palmiers à huile se fait principalement au détriment de ces forêts. Pis, l'utilisation massive de pesticides et les rejets des usines installées par les entreprises précédemment citées génèrent une pollution massive des cours d'eau avoisinants. De plus, les populations locales se voient spoliées de leurs terres à travers des accords bidon ou bien, comme pour les groupes ethniques Bagyelis, Boulous et Fang, par simple confiscation sans compensation. « *Depuis 1963, année de création de la première plantation industrielle de palmier à huile au Cameroun, l'histoire des plantations est douloureuse et entachée du sang et des larmes des communautés autochtones, selon Pierre Minko de 'Equal Rights Opportunity Forum', une ONG basée dans la capitale.* »

### Le roi du pétrole « vert »

Selon le quotidien camerounais « Mutations » (18 février 2010), la Socapalm aurait pris possession de la société Palm-Or (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, SPFS). Les affaires de la Socapalm, c'est à dire de l'empire Bolloré, prospèrent donc. Pourtant, le même quotidien écrivait le 5 juin 2009 que Socapalm, entrée en bourse en janvier 2009 en annonçant un résultat net de 9 milliards pour l'exercice 2008, apportait alors un rectificatif à ce communiqué : il s'agissait d'une « erreur ». Entre temps, elle a empoché 2 milliards des actionnaires. Le journal s'interrogeait sur l'étonnante absence de réaction des instances de contrôle... face à ce qui ressemble fort à une escroquerie de haut vol.



En ayant mainmise sur le Port de Douala, le chemin de fer, et la production de palmiers à huile, Bolloré détient ainsi les points vitaux de l'économie actuelle du Cameroun. En conséquence, rien ne peut être décidé sans son accord. Comme le dit très bien Emmanuel Etoundi Oyono interviewé par Benoît Collombat, « **Economiquement, il peut paralyser le pays le moment venu. C'est ça le risque** ».

La collusion entre les intérêts privés de Bolloré et les intérêts nationaux français est par ailleurs incarnée par le vice-président de Bolloré, Michel Roussin : « *...ancien n°2 de la DGSE, directeur de la Générale des Eaux, directeur du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris (et à ce titre mis en cause dans la gigantesque razzia sur les marchés publics franciliens), ministre de la Coopération en 1993, "monsieur Afrique" du MEDEF, administrateur d'une compagnie minière au Gabon, membre du conseil de surveillance de « Sécurité sans frontière ». Services secrets, industries implantées en France et en Afrique, parti politique, "développement", mercenariat ...* » (<http://www.agoravox.fr/actualites/politique/article/sarkozy-bollore-des-connivences-24202>), et par la présence des troupes françaises et des réseaux français, là où –coïncidence- les intérêts du groupe Bolloré sont très représentés.

### Bolloré invité d'honneur de la FNSEA

Dans une dépêche d'Agrafil du 18 mars 2010, on apprend que Bolloré sera le « grand témoin » invité au 64e congrès de la FNSEA les 30-31 mars et 1-2 avril à Auxerre. En quoi l'héritier d'une entreprise familiale de films et papiers minces, président-directeur général de Havas depuis 2005, ami de Sarkozy, intéresse-t-il la FNSEA ? « *C'est son expérience de patron ayant totalement transformé son entreprise qui aurait décidé la FNSEA à l'inviter à intervenir à son congrès.* » indique la dépêche. « *Et puis, Vincent Bolloré n'est-il pas propriétaire et exploitant, à travers son groupe, de milliers d'hectares de plantations en Afrique et en Asie ?* ». Derrière l'intérêt affiché pour le « self-made-man », on discerne aisément les enjeux d'un rapprochement entre la FNSEA et le groupe Bolloré, lequel participe aux réunions du groupe de travail de l'UE sur les acquisitions massives de terre (voir Bulletin n° 27). On ne doute pas non plus que l'expérience de Bolloré dans la gestion des plantations d'agrocarburant et dans l'exploitation forestière en Afrique (1 milliard de chiffre d'affaire en 2004 pour cette dernière activité) suscite l'admiration de ce syndicat. Le fait que cette activité contribue à la déforestation et à la disparition d'essences (Suite, p 9)

menacées comme l'Okoumé, l'Azobé, le Sapelli ou le Maobi, ne saurait le dissuader. Ce rapprochement explique d'ailleurs peut-être un peu pourquoi le souci de l'environnement, soudain, « *ça commence à bien faire !* » ...dans la bouche du grand copain de Bolloré. (Déclaration de Nicolas Sarkozy lors du Salon de l'Agriculture 2010).

### La FNSEA cherche un bouc émissaire

Lors de ce 64e congrès de la FNSEA, selon AFP(01/04/10) sur [agrisalon.com](http://agrisalon.com), Jean-Michel Lemétayer s'est lâché : "*Sur le plan économique, nous vivons un désastre, sur le plan financier, nous vivons une faillite, sur le plan social, nous vivons en citoyens de seconde zone, sur le plan environnemental, nous vivons en accusés permanents*". On s'apitoierait presque sur le sort des agro-industriels que représente Mr Lemétayer ! Il ne s'agit là bien sûr que de démagogie pour rassembler les troupes de la FNSEA lesquelles comptent aussi des agriculteurs dans la mouise ou inquiets. **Il s'agit surtout de ne pas assumer les conséquences de 30 ans de politique totalement inadaptée et de rejeter la faute sur ...les écologistes** : « *M. Lemétayer a ensuite évoqué le dossier de l'environnement, sensible chez les agriculteurs, se félicitant une fois de plus de l'abandon de la taxe carbone. Il a dénoncé "l'arrogance, les certitudes, le mépris des représentants de mouvements associatifs et environnementalistes de tout poil" "M. Lemétayer a aussi demandé d'en finir avec les débats "comme ceux du haut conseil des biotechnologies (sur les OGM notamment, NDLR) où les dés sont pipés et où le sectarisme l'emporte sur la raison". Le dirigeant syndical s'en est pris aux "y'a qu'à faut qu'on' de bobos ou de militants pétris de certitudes et qui ne présentent souvent qu'eux-mêmes". "Si le débat est tronqué, si développement durable rime avec décroissance et désertification des campagnes, je vous le dis tout net, Grenelle ou pas Grenelle, le débat se fera sans la FNSEA", a prévenu M. Lemétayer. Sur le dossier de la politique agricole commune (PAC), tout en se félicitant de la position du président de la République qui s'est récemment dit "prêt" à une "crise en Europe" plutôt que d'accepter le "démantèlement" de la PAC, il a tenu à mettre en garde le ministre. "Nous attendons des actes. Sachez que nous serons mobilisés derrière lui (le chef de l'Etat, ndlr), derrière vous... pour vous empêcher de reculer", a poursuivi M. Lemétayer sous les applaudissements nourris de l'assemblée. « Les paysans sont en demande de visibilité et de réponses concrètes face à leurs difficultés croissantes", a-t-il expliqué, sinon "le risque est fort de se réfugier dans la démagogie et le poujadisme". "Ne nous racontez pas d'histoires! pas de faux espoirs", a-t-il averti. »*

Après la défaite de l'UMP aux régionales, on peut s'attendre à un virement à droite toute pour récupérer avant 2012 l'électorat FN, et ...les gros bras de la FNSEA. Ce discours prononcé en présence de Bolloré et du Ministre de l'Agriculture est bien destiné à remobiliser à droite de la droite. Casser de l'écologiste pourrait redevenir un sport national pour canaliser la déception et masquer la faillite de la politique de la FNSEA. **Faire croire aux agriculteurs que leurs problèmes résultent des écologistes et non du modèle agricole que la FNSEA a défendu**—au profit de la caste de ses dirigeants— est grossier. Cette stratégie sera-t-elle payante ? Rien n'est moins sûr. En effet, les agriculteurs sont beaucoup plus informés qu'autrefois et certains commencent à discerner clairement **le rôle essentiel de la FNSEA dans leur mise sous dépendance de l'industrie** par le biais de la contractualisation qui produit des situations aussi dramatique que celle dans laquelle se trouvent les laitiers. Si aujourd'hui la FNSEA entend se dédouaner de sa politique à la solde des industriels en agitant le spectre des écologistes comme d'autres agitent le spectre des immigrés, il n'est pas sûr que la majorité des agriculteurs de ce syndicat soient prêts à tomber dans le panneau.

La lourde insistance des voix autorisées de la FNSEA pour vanter les vertus indispensables des OGM, des pesticides, ou de l'irrigation commence à faire apparaître la dépendance malade de ce syndicat aux intérêts de l'agro-industrie qui, jusqu'à preuve du contraire, contribue seulement à enfoncer les agriculteurs toujours plus dans des impasses tant financière que sanitaire, écologique, sociale et psychologique.

Si ce discours paraissait encore crédible il y a dix ans, le foisonnement d'initiatives dans le sens d'une agriculture viable et durable montre aujourd'hui qu'il est non seulement possible, mais in-

-dispensable de faire autrement, de suivre d'autres voies que celles tracées et encouragées par la FNSEA. **Les agriculteurs qui ont choisi de changer de cap s'en sortent beaucoup mieux à tout point de vue et ont retrouvé la dignité de leur métier.** Contre cette vérité, la FNSEA ne pourra pas longtemps résister.

### Bolloré-FNSEA : fin de règne

En invitant Bolloré à son 64e congrès, la FNSEA a donc envoyé à son insu un signal fort : elle vient de signaler la fin de son règne comme prendra bientôt fin le règne des patrons voyous.

Dans le compte rendu de la seconde audience du procès Bolloré contre France-Inter, le directeur général de la branche Afrique du groupe a déclaré que « *Bolloré en Afrique est une entreprise citoyenne. (...) Notre stratégie est de désenclaver l'Afrique.* » Pourtant Isabelle Ricq, photographe qui a passé un mois sur place en février-mars 2009, témoigne : « *Nous avons fait un tour dans la plantation de Kienké. Aucun des ouvriers n'avait un casque, très peu avait des gants ou des pantalons longs. Ils se surnommaient eux-mêmes les "esclaves de la Socapalm". Ils sont employés par des sous-traitants qui leur doivent des mois de salaires, ils sont pris en otages.* » Alors que le secrétaire général de la Socapalm affirme que « *Les logements ont été construits par la Socapalm. Nous avons obligation de loger et soigner ces gens. Tout est gratuit. Le plus bas salaire est 1,5 fois le SMIC camerounais.* », Julien-François Gerber, qui est doctorant suisse en économie écologique des plantations industrielles et a observé les relations des riverains avec la plantation d'octobre 2006 à février 2007 rétorque que : « *Le reportage est relativement doux comparé à la réalité sur place. Les gens gagnent 1,5 euros par jour. Avec les arriérés de salaires, cela permet à la direction de les retenir sur place. La Socapalm a été punie en 2001 pour ses pollutions. Elle a payé une amende, mais rien n'a changé. Il y a un ruisseau d'huile non traitée qui sort de l'usine et va directement dans la rivière. Il n'y pas d'accès à l'eau potable, les latrines sont pleines avec une odeur épouvantable. M. Pajot, le directeur de la plantation, m'a dit : "Je sais bien, les conditions de vie sont déplorables, c'est la sous-traitance..."* »

La défense habituelle des puissants quand ils sont pris la main dans le sac est de rejeter la responsabilité sur un autre. Ainsi pour Dominique Lafont, le groupe Bolloré n'est pas comptable de la gestion de la Socapalm au prétexte que sa participation serait minoritaire via le groupe **Fabri**. Pourtant une journaliste à Média-part, auteur d'une longue enquête sur les structures financières du groupe Bolloré rapporte que ce dernier a racheté en 1996 l'empire colonial Rivaud et que « *Toute une partie de cet empire est au Luxembourg. Bolloré le partage avec les deux familles historiques du groupe Rivaud : les Fabri et les de Ribes, appuyés sur quatre ou cinq holdings de tête.* » Et parmi ces holdings se trouve la Socfinal : « *La Socfinal est une société cotée au Luxembourg. Bolloré en détient 38%. L'une de ses filiales s'appelle Intercultures, c'est d'elle dont dépend la Socapalm, qui dégage entre 40 et 44% de marge d'exploitation avant impôt. C'est une activité très profitable.* » Le fonctionnement est le suivant : « *La société laisse les dettes sur place, mais remonte les bénéfices au Luxembourg. Sa vraie richesse est là, Vincent Bolloré y puise la manne financière pour mener ses batailles boursières. (...) Il n'a jamais été partie prenante à la gestion quotidienne des plantations. Néanmoins, comme actionnaire, il ne peut pas ne pas savoir ce qui s'y passe.* » (Source : RUE 89)

Le jugement de cette affaire aura lieu le 6 mai 2010. Quelle que soit l'issue de ce procès, les révélations publiques afférentes contribuent à accélérer la chute de ces empires financiers qui nous gouvernent et répandent misère et gabegie écologique. Pour l'instant ils détiennent encore le haut du pavé. Mais l'inexorable mouvement de conscience qui souffle sur la planète aura bientôt raison de leur règne. Il ne peut en aller autrement, quoi qu'en pensent les petits rois du monde. Tout simplement parce que l'énergie libérée par cette élévation du niveau de conscience ne permettra plus le règne de l'impunité.

Un article de P.J. Huffstutter dans le Los Angeles Times du 18 mars 2010 décrit parfaitement ce qui attend les agriculteurs européens s'ils ne manifestent pas une opposition déterminée aux OGM. Ceux qui prétendent que les agriculteurs « doivent avoir le choix » d'utiliser ou pas des OGM leur mentent : une fois autorisés, les OGM s'imposent de toutes les manières !

L'article décrit Todd Leake et sa famille qui font vivre une exploitation au nord du Dakota (USA). Dans cette province, jusqu'à il y a encore dix ans, plus d'une cinquantaine de fournisseurs de semences se disputaient le marché auprès des agriculteurs qui, comme Todd, s'approvisionnent chaque année en semences. Aujourd'hui, « **il n'y a plus que quatre fournisseurs de semences dans leur région, qui vendent tous des variétés présentant des caractéristiques génétiques brevetées par Monsanto, premier semencier mondial. "On ne trouve pratiquement rien d'autre, déplore M. Leake. Nous sommes contraints d'utiliser leurs produits et de payer le prix qu'ils demandent."** »

Ceci pourrait sembler un point de vue isolé, sauf que le 12 mars dernier une réunion a eu lieu à Ankeny dans l'Iowa, dans le cadre d'une série de consultations publiques lancées par les ministères fédéraux de la Justice et de l'Agriculture pour répondre à la question : « **à quel point la concentration du secteur des semences est-elle à l'origine de la hausse des prix des denrées alimentaires ? De nombreux experts sont en effet persuadés que les semences sont à l'origine de cette hausse. Et les agriculteurs – dont la production annuelle de soja et de maïs pèse plus de 80 milliards de dollars – poussent les législateurs à ouvrir une enquête visant à déterminer pourquoi leurs cultures leur reviennent tellement plus cher. Selon les chiffres du ministère de l'Agriculture, les agriculteurs américains ont dépensé l'an dernier près de 17 milliards de dollars en semences, soit 56 % de plus qu'en 2006.** »

#### La mainmise de Monsanto

« *En dix ans, le nombre de semenciers indépendants aux Etats-Unis s'est réduit comme une peau de chagrin, passant de plus de 300 à moins d'une petite centaine, explique Bill Wenzel, directeur national de l'association à but non lucratif Farmer to Farmer Campaign on Genetic Engineering, qui fédère un réseau de 34 syndicats d'agriculteurs. Et, à l'échelle mondiale, quatre entreprises commercialisent à elles seules 50 % des semences brevetées pour les principales cultures. Le leader est Monsanto, dont les pratiques commerciales sont actuellement dans le collimateur du ministère de la Justice. "L'équipe actuelle de la Maison-Blanche prend de plus en conscience du fait que la concurrence – ou, plutôt, l'absence de concurrence – commence à poser un sérieux problème dans le secteur de l'agroalimentaire", explique Neil E. Harl, agriculteur dans l'Iowa et ancien professeur d'économie à l'université d'Etat de l'Iowa. "Reste à savoir si, après ces auditions, le gouvernement adoptera une approche plus interventionniste."* »

Un rapport de Farmer to Farmer indique qu'aux USA, « **92 % de l'ensemble des cultures de soja et 85 % des cultures de maïs proviennent de semences utilisant la technologie Monsanto.** » Ce qui a poussé au moins trois procureurs d'Etat à ouvrir des enquêtes pour déterminer si l'entreprise a abusé de sa position dominante et porter ainsi préjudice à ses concurrents, tout en en profitant pour augmenter ses prix.

Monsanto a également **modifié le modèle d'entreprise**: « **désormais, les agriculteurs n'achètent plus un sac de 25 kilos de semences, mais paient une licence sur les brevets de Monsanto et le droit d'exploiter ces brevets sur une année de production. Le prix peut aussi comporter d'autres coûts, comme une contribution technologique.** » L'agriculteur n'est plus libre, mais lié par contrat à Monsanto. Une fois qu'il a utilisé les OGM, il ne peut plus revenir en arrière à moins de changer de culture car les repousses OGM seront considérées par Monsanto comme un recel de sa propriété intellectuelle (voir le cas de Percy Schmeiser). De plus, en éliminant la concurrence, Monsanto s'assure que les

agriculteurs ne puissent plus trouver d'autres semences que celle de la firme. Pis, « **Aujourd'hui, alors que le brevet du soja Roundup Ready doit arriver à expiration en 2014, Monsanto incite les agriculteurs à adopter sa deuxième génération de semences Roundup Ready. Les exploitants comme M. Leake reconnaissent qu'ils n'ont d'autre choix que de suivre le mouvement. "Je n'ai plus de semences fermières depuis 2004, explique M. Leake. J'ai dû adopter des semences OGM brevetées par Monsanto." Et il les paie plus cher : en 2000, un sac de semences de soja Roundup Ready pour 1 acre [0,4 ha] de terre lui coûtait 17 dollars ; il débourse aujourd'hui jusqu'à 50 dollars pour le même produit.** »

« **Que voulez-vous que nous fassions ? se résigne M. Leake. En réalité, nous n'avons pas le choix.** » »

<http://www.courrierinternational.com/article/2010/03/18/comment-les-ogm-font-monter-les-prix>

#### Le mirage de la « concurrence libre et non faussée »

Il n'y a pas si longtemps, une grande partie de nos politiciens européens se sont acharnés à nous fourguer un Traité de Constitution pour l'Europe visant à faire accéder le principe de « concurrence libre et non faussée » au statut de droit constitutionnel. Tous ceux qui avaient alors connaissance des pratiques des firmes comme Monsanto savaient pertinemment que ce principe n'est qu'un cache sexe pour ce qu'il convient de nommer la prédation organisée. Aujourd'hui, on en mesure clairement les résultats désastreux. Les outils pour la pratique de cette prédation sont essentiellement: les brevets sur la propriété intellectuelle (ou le COV), les règles de l'OMC, la mise au pas des agences censées contrôler le respect des règles de la concurrence. Cet arsenal bénéficie de plus de la crédulité ou la complaisance des politiciens. Les agriculteurs, comme d'autres corps de métier, qui croient encore aux instances censées les protéger, aux promesses et aux mensonges savamment répandues par les firmes, sont donc des proies faciles.

**Les agriculteurs européens ont bénéficié jusqu'ici du travail d'opposition aux OGM des réseaux de la société civile auquel ils n'ont pris part qu'à la marge. Leur absence dans ce combat, au sein des organisations et syndicats supposés les représenter ou en dehors, risque aujourd'hui de favoriser le lobbying incessant en faveur des biotechnologies** de la FNSEA, du MOMA, de firmes comme Limagrain. Le 5 mars, une manifestation organisée par la coopérative Vivadour (liée à Dupont Pioneer) et Arvalis a ainsi servi à plaider à nouveau pour les OGM en affirmant que ceux-ci sont « **indispensables à la survie de l'agriculture** » en poussant même le ridicule jusqu'à prétendre que « **Tout autre choix constitue de fait, une disparition programmée de l'agriculture dans nos petites régions.** » [http://www.categorynet.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=120125&Itemid=754](http://www.categorynet.com/index.php?option=com_content&task=view&id=120125&Itemid=754) Avec « **l'irrigation sans limite** » et les OGM, les agritechnocrates qui sont maintenant à la tête des coopératives entraînent les agriculteurs dans les sillons de leurs intérêts d'affaire sans se soucier le moins du monde de la viabilité de leurs orientations pourtant décisives pour ceux qui n'ont que leur production pour vivre. Aux USA, les agriculteurs comme Leake réalisent un peu tard dans quoi ils ont été embarqués par ceux qui les incitaient— au nom du progrès— à laisser s'implanter les OGM et leurs sinistres promoteurs. Les cultures OGM n'ont pas seulement modifié les plantes, le sol, l'eau, mais aussi le quotidien des agriculteurs, et leurs espoirs se sont transformés en océans de déconvenue et de tristesse. Trop tard pour faire marche arrière..

**Afin que les agriculteurs européens ne subissent pas eux aussi ces déconvenues fatales, il serait bienvenu qu'ils se manifestent un peu plus bruyamment** pour s'opposer à la Commission Européenne et aux « parrains » de l'agriculture intensive, avant que les coups de boutoir de Monsanto, Dupont Pioneer, Limagrain, etc... ne finissent par avoir raison de la résistance de la société civile. **Tout le monde sait que les OGM sont une impasse mais il y a encore, pour les firmes, tant d'argent à gagner avec.... !!**

Les contentieux lancés par des acteurs publics ou privés contre les associations ou les individus oeuvrant dans la protection de l'environnement s'intensifient. Les poursuites visant des condamnations financières pour recours abusif, diffamation ou dénigrement se multiplient. Maître Marie-Laure Lambert-Habib, maître de conférence au Centre d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme, directrice du master « Droit de la protection de l'environnement - Territoires méditerranéens » de l'Université Paul Cézanne à Aix en Provence a publié un article « Liberté d'expression et risques contentieux » dans le N° 173 de la revue Droit de l'Environnement – Novembre 2009.

Après avoir souligné les tentatives chroniques de diluer la représentativité des associations, « *en accordant le statut d'APNE (association pour la protection de la nature et de l'environnement) à des organismes dont les missions sont éloignées de la protection de la nature : associations sportives, d'élus, de jardiniers, office du tourisme, FARRE, fédérations de chasse.* », Me Lambert-Habib revient sur l'action du législateur. Celui-ci, « *contrairement aux objectifs de la Convention d'Aarhus, n'a cessé de limiter l'action des associations aux procédures contentieuses: réduction par trois fois du délai de recours réservé aux tiers par le droit des installations classées* », notamment avec la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006, et « *restriction de la recevabilité des recours en urbanisme et en environnement aux seules associations déjà agréées à la date de l'autorisation attaquée. Tout dernièrement, la création du régime d'enregistrement de la législation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), et l'annonce d'un relèvement prochain des seuils des enquêtes publiques visent également à limiter la pratique de ces enquêtes permettant une participation du public et des associations en amont des décisions.* » En sus, elle note que la **multipliation des poursuites contre les associations ou leurs militants « finissent par ressembler à une véritable stratégie. », assimilable à de l'intimidation.**

Détaillant cette stratégie, Me Lambert-Habib constate plusieurs formes : la première, de la part d'entreprises à la gestion peu 'verte' épinglée par des associations, consistant à « **éreinier financièrement** » les associations en tentant de les faire condamner à des dommages et intérêts conséquents. Toutefois, elle mentionne que « *dans la plupart des affaires, le juge refuse de condamner les associations ou les militants sur la base de ces fondements.* » La voie généralement empruntée par les requérants est celle de « **la procédure en recours abusif qui permet à la partie gagnante de demander des dommages et intérêts à l'auteur d'un recours, lorsque ce dernier est rejeté.** » ou bien « *la condamnation de l'association requérante au paiement de frais de justice importants non proportionnels à ses ressources.* »

Me Lambert-Habib constate par ailleurs que « **même lorsque les associations n'agissent pas en justice, les simples campagnes d'opinion qu'elles mènent sont de moins en moins tolérées par les firmes visées, qui réclament alors réparation eu titre de la responsabilité civile.** »

Revenant sur le contentieux ayant opposé Greenpeace à Areva (détournement du logo d'Areva par l'ONG), elle qualifie la décision de la Cour de cassation, fondée sur l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de « *majeure* » et « *d'extrêmement importante* » en ce sens qu'elle permet pour la première fois une **distinction claire et nette entre « diffamation » et « dénigrement »** et précise : « *Le dénigrement consiste à diffamer dans l'intention de nuire et porter atteinte à l'image de produits ou de marques commerciales.* » alors que la diffamation s'applique aux personnes ou personnes morales. Les poursuites pour dénigrement se justifient entre concurrents économiques. Mais, note la juriste, poursuivre une association pour dénigrement revient à placer l'objet commercial sur le même niveau que l'être humain. S'il est justifié de protéger la dignité des personnes, « **il paraît indécent de vouloir sacraliser les objets ou marchandises commerciaux et de vouloir les mettre hors d'atteinte de la critique.** »

Une autre dérive inquiétante, selon Me Lambert-Habib, est la « **personnalisation des poursuites contre les dirigeants ou les simples militants d'associations. Ces pratiques s'apparentent alors clairement à de l'intimidation visant à limiter l'expression citoyenne, par un abus des notions de diffamation et de dénigrement.** » Elle rappelle qu'en 2003, la firme Bayer n'a pas hésité à poursuivre pour dénigrement de son pesticide Gaucho trois présidents des syndicats d'apiculteurs français. Les juges ont débouté Bayer et qualifié son recours de « *mesure d'intimidation* ». Bien que plus prisées, les procédures pour diffamation sont rarement couronnées de succès, même si parfois le juge donne raison au plaignant. Elle ajoute que « **La Cour Européenne des droits de l'homme a rendu des arrêts extrêmement clairs qui font prévaloir la liberté d'expression sur les accusations en diffamation.** » et condamne souvent la France.

Enfin, elle attire l'attention du lecteur sur les nouvelles procédures de fichage (EDVIGE) visant à pouvoir **ficher les responsables ou militants associatifs** et à inscrire des données aussi personnelles que : « *comportement; (...) déplacement, données relatives à l'environnement de la personne, notamment à celles entretenant ou ayant entretenu des relations directes et non fortuites avec elle;* » Loin de nous rassurer avec le retrait du fichier EDVIGE, elle supprime la réouverture de la polémique avec le « **projet de décret d'application de la loi de programmation militaire pour 2009-2014, qui permettrait de poursuivre notamment les militants écologistes et associatifs lorsque, par leurs actions, écrits ou propos, ils mettraient en cause « les intérêts de l'Etat », largement entendus comme touchant au domaine des centrales ou des transports nucléaires, du stockage des déchets, des installations industrielles Seveso et des OGM.** »

En conclusion, Me Lambert-Habib soutient que « *même si la plupart des tribunaux répugnent encore à condamner les associations et leurs dirigeants lorsqu'ils oeuvrent dans le cadre de leurs objectifs statutaires, il n'empêche que les recours se multiplient et ont un coût humain..(.)* » Elle suggère à la profession de **réfléchir non seulement au statut des « lanceurs d'alerte » mais finalement au moyen de protéger tous les citoyens.**

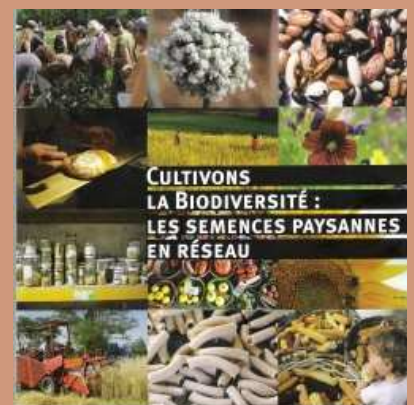
## Perspectives

S'il est réconfortant de voir que certains juristes analysent avec clarté les dérives actuelles, et leurs conséquences, la disparition programmée du juge d'instruction et autres aspects de la « réforme » de la justice ne laissent place à aucun optimisme béat. Travailler à renforcer la protection des lanceurs d'alerte comme de tous les citoyens contre l'abus de pouvoir est tout à fait louable et nécessaire. Néanmoins ces processus sont forts longs et il est à parier que le temps nous est compté.

Aussi dans l'immédiat, **la meilleure protection de TOUS les citoyens est sans aucun doute leur propre déploiement offensif sur tous les fronts** : si chacun(e) devient un « lanceur d'alerte », il n'y aura jamais assez de tribunaux pour juger tout le monde !

## A LIRE

**CULTIVONS LA BIODIVERSITE: Les Semences Paysannes En réseau**



Édité par le Réseau Semences Paysannes

Dans le plus grand secret, après trois ans de négociations, un accord international commercial anti-contrefaçon (ACAC) est en train d'être finalisé. Le nom même des négociateurs n'est pas connu, c'est dire l'opacité qui règne autour de ces tractations pour élaborer une sorte de HADOPI mondial. Cet accord discuté par l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'UE, le Japon, la Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Suisse, nommé en anglais Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou ACTA, cible les droits de propriété intellectuelle (DPI). **Il établit une liste de dispositions légales que les futurs pays signataires s'engageront à adopter dans leur droit international (et communautaire pour l'UE).** Le Parlement Européen craint de voir les négociations en cours sur l'ACTA « **mettre en cause la liberté d'expression, la neutralité sur le Net, le droit à un procès équitable, ainsi que le droit au respect de la vie privée et l'accès aux médicaments dans les pays en développement.** » Rien que cela !

Grâce à des fuites, le Monde Diplomatique a publié le 20 mars 2010, par le biais du blog du journaliste Philippe Rivière, des données issues de la section 2 du traité qu'il venait d'obtenir (<http://blog.mondediplo.net/2010-03-20-ACTA-chapitre-deux>). Cette section, intitulée « Mesures aux frontières » (Border Measures), expose **le futur fonctionnement des douanes eu égard à tous les « biens contrefaisant des droits de propriété intellectuelle »**.

Clairement, il ne s'agit pas d'un texte visant à poursuivre les touristes qui transporteraient quelques produits contrefaits et les parties prenantes laissent d'ailleurs toute latitude aux pays signataires de sévir ou pas dans ce domaine. Non. L'étendue de l'accord se négocie âprement semble-t-il à un niveau beaucoup plus crucial : **les négociateurs de l'UE souhaitent par exemple pour leur part que cette section englobe tous les droits « couverts par les ADPIC »,** c'est-à-dire par l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (article 2.2 proposé par l'UE) sur des produits « importés, exportés ou en transit » (article 2.1). Alors que d'autres pays estiment que seuls les copyrights et marques déposées devraient être concernées par cette section, et non les brevets. **« La position de l'UE est donc clairement de donner directement aux firmes le pouvoir d'imposer des contrôles aux frontières sur les produits contenant leurs droits de propriété intellectuelle.** L'article 2.6 exige d'ailleurs que « *chaque pays prévoit une procédure par laquelle les détenteurs de droits pourront s'opposer à la sortie de douane de tout bien qu'ils suspectent de violer leurs DPI.* » Le détenteur « *devra livrer aux douanes un catalogue d'éléments leur permettant de distinguer les biens piratés de biens légitimes.* » Si la transparence du processus est bien requise (savoir en quoi a été déposé un dossier devra être une information publique), en revanche **« le catalogue précis des éléments permettant de détecter qu'un bien est piraté pourra être tenu secret. »**

Les Etats-Unis, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande « *proposent ensuite que pour chaque transport intercepté, une information soit donnée au détenteur de DPI lui indiquant les nom et adresse de l'expéditeur, de l'importateur (ou exportateur et du destinataire des biens, et dans la mesure du possible le pays d'origine des biens ainsi que les nom et adresse de leur fabricant.* »

Comme le souligne Philippe Rivière, « *dans l'hypothèse où, par exemple, les médicaments seraient concernés — imagine-t-on que l'autorité douanière sera capable d'établir le statut d'un brevet, sa validité, l'existence ou non de licences obligatoires, et réfléchir à savoir si le brevet concerne effectivement le produit intercepté ? Des éléments que même un tribunal, dans une procédure contradictoire, peut avoir du mal à démêler ?* »

Sur le volet répressif, « *selon l'article 2.11, chaque pays doit s'assurer que les biens saisis peuvent être « détruits ».* Aucun pays signataire de l'ACTA ne devra permettre que des biens interceptés puissent être « remis en circulation commerciale » ou « exportés », sauf dans des « circonstances exceptionnelles », non précisées. Par exemple, dans le cas des marques contrefaites, il ne suffit pas d'« ôter l'étiquette » : il faudra passer au broyeur chaussures, vêtements, etc. L'article 2.12 interdit de fac-

*« turer aux détenteurs de DPI des coûts de destruction trop élevés, et interdit de les faire payer dès lors que l'initiative de la saisie vient des pouvoirs publics. L'article suivant (non numéroté) prévoit qu'un Etat ne peut être mis en cause par un détenteur de DPI pour avoir échoué à détecter des produits piratés. De même, l'Etat ne saurait être contraint à compenser les dommages subis par les personnes visées à l'article 2.6. »*

### Le cas des semences

Imaginons que, au hasard, Limagrain, Bayer, Syngenta ou BASF, veuille étendre son emprise à des semences de ferme qu'elles ne contrôlent pas encore. On sait aujourd'hui avec quelle facilité une entreprise peut désormais se prétendre détentrice d'une variété en lui infligeant une modification, même mineure, obtenue par génie génétique ou mutagenèse, et en revendiquant des DPI dessus.

On peut se poser une question : avec l'ACTA, suffira-t-il à l'entreprise d'inscrire la semence de ferme de la variété X dans le catalogue destiné aux douanes et tenu secret pour que celle-ci soit immédiatement saisie là où elle transite ? A charge ensuite au malheureux convoyeur de ces semences de prouver que sa variété n'est pas celle tombant sous les DPI de la firme requérante.

**L'ACTA représente donc une menace à différents niveaux et une action en direction des parlementaires européens est indispensable** pour empêcher ce qu'il constitue : une instrumentalisation des services des Etats par les firmes pour infliger des contrôles aux frontières, payés par les contribuables et allant spécifiquement dans le sens de leurs seuls intérêts, dans le cadre de leur vaste entreprise de spoliation des droits des Etats à disposer d'eux-mêmes. Une fois de plus, la politique ne se décide pas au sein de groupes de représentants élus, mais dans le secret et au sein de groupes d'intérêts commerciaux, au détriment des populations.

### Accord de Cotonou : il est temps de changer la politique de la coopération au développement UE-ACP

L'accord de Cotonou, signé pour 20 ans, entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le but de promouvoir le développement et l'éradication de la pauvreté, est en cours de révision. Commentant l'adoption à une très vaste majorité, aujourd'hui, de son rapport sur la révision de l'accord de Cotonou, la présidente Verte de la commission du développement, Mme Eva Joly, a estimé que :

*"Je suis très satisfaite que le Parlement européen ait apporté un clair soutien à des révisions substantielles concernant l'accord de coopération au développement UE-ACP. L'examen à mi-parcours de l'accord de Cotonou représente une excellente occasion de remettre en question le désastreux modèle du développement de la libéralisation des marchés qui a provoqué la crise multidimensionnelle dans le secteur des finances, des produits alimentaires, de l'énergie et du changement climatique. Il est temps d'opérer un sérieux changement politique. Les politiques de l'UE sur le commerce, la pêche et l'agriculture doivent être cohérentes pour soutenir le développement durable dans les États ACP. L'agriculture doit être placée au cœur de la politique de développement afin de combattre la pauvreté. Les agriculteurs ACP exigent la régulation du marché afin d'encourager la production pour la consommation locale et pour assurer des prix équitables de leurs produits.*

*Les négociateurs UE-ACP doivent anticiper également la menace de futures crises alimentaires. À la suite de la montée des prix agricoles en 2008, des investisseurs étrangers (Chine, Arabie saoudite, Qatar...), soutenus par leur gouvernement respectif ont acheté de terres agricoles, particulièrement en Afrique, pour assurer leur propre sécurité alimentaire aux dépens de la sécurité alimentaire locale. Si cette tendance se poursuit, la pauvreté et le risque d'émeutes de la faim violentes augmenteront. Des principes directeurs doivent être adoptés, reconnaissant le contrôle des ressources naturelles vitales telles que la terre et l'eau comme des droits humains fondamentaux pour la population.*

*Comme la crise se poursuit sur l'ensemble du globe, des mesures doivent être prises contre les paradis fiscaux. La fuite des capitaux des pays en voie de développement représente environ dix fois plus que l'aide qu'ils reçoivent. Nous invitons en particulier la Commission et les gouvernements ACP à mettre en place un mécanisme contraignant obligeant les sociétés multinationales à déclarer automatiquement les profits qu'elles réalisent et les impôts qu'elles payent dans chaque pays où elles opèrent. Les négociateurs ACP-UE doivent aussi revoir la politique de la Banque européenne d'investissement (BEI) en matière de centres financiers off-shore et modifier la structure de fonctionnement et de gouvernance de la BEI".*

## La saga d'IG-FARBEN sur DVD

**Au milieu des années 80 le cinéaste Bernhard Sinkel a rouvert un chapitre sombre de l'histoire de l'industrie allemande et consacré un téléfilm en plusieurs épisodes à l'entreprise d'assassins IG FARBEN dont BAYER a été cofondateur. Ce film existe désormais en DVD. par Burkhard Ilschner**

« Le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz, fin janvier, a fourni à de nombreux médias l'occasion de se pencher sur la brutale machine d'extermination mise en place par le nazisme. Mais on a rarement entendu dire que ce camp n'était pas seulement un « produit » du régime nazi, mais aussi pour une part essentielle celui d'IG FARBEN. C'est expressément pour cette gigantesque firme que fut construit à partir de 1940 le camp d'Auschwitz III (Monowitz) où l'on fabriquait du caoutchouc (Buna) et de l'essence synthétique, ce qui permit à Hitler de prolonger la guerre.

Quelques jours avant l'anniversaire de la libération du camp est sorti un *DVD-collector* qui retrace d'une façon saisissante et émouvante ce sombre chapitre de l'histoire de l'industrie allemande. Il y a presque 25 ans que l'auteur et réalisateur Bernhard Sinkel, qui vient de fêter ses 70 ans, se collette dans ses films avec l'histoire d'IG FARBEN. « Pères et fils » - c'était le titre du premier téléfilm en 4 épisodes, diffusé pour la première fois en 1986, qui vient enfin de sortir en DVD à l'occasion des 70 ans de Sinkel. « On ne peut pas simplement tirer un trait » - voilà selon une interview récente ce qui a poussé Sinkel à se lancer dans ce projet au milieu des années 80.

Le sujet de cette « saga familiale » hors du commun est un épisode de l'histoire de l'Allemagne et de son industrie traité par le biais d'un clan fictif d'industriels de la chimie entre le début et le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Sous la gestion patriarcale de l'industriel Carl Julius Deutz (Burt Lancaster) l'entreprise et la famille Deutz traversent l'Allemagne wilhelminienne et la Première guerre mondiale. D'une part la « synthèse de l'ammoniac » réduit la dépendance de l'Empire à l'égard des importations de salpêtre, indispensables pour fabriquer explosifs et munitions ; le procédé qui porte le nom officiel de ses inventeurs, Fritz Haber et Carl Bosch, est dans le film l'œuvre du gendre de Deutz (Bruno Ganz). D'autre part Sinkel montre avec un cynisme de bon aloi la recherche sur les gaz toxiques et les tests y afférents menés par la firme Deutz. Le fils du patriarche, Friedrich Deutz, échappe certes de peu à la mort après une expérience héroïque sur lui-même, ce qui ne l'empêche pas de faire des affaires avec le produit par la suite. Longtemps le patriarche entêté se refuse à la coopération patriotique pratiquée par son fils et son gendre avec les concurrents et aux tentatives de fusion pour constituer l'IG FARBEN (un projet en réalité initié par celui qui dirigeait Bayer à l'époque, Carl Duisberg.) En vain : après la mort du vieux Deutz, ses deux héritiers, devenus les dirigeants d'IG, amènent, parfois avec avidité et enthousiasme, parfois avec hésitation, le Konzern géant à collaborer avec les nazis, pour de nouveaux profits de guerre et surtout pour la machine d'extermination « IG Auschwitz ».

Le film s'achève sur les Procès de Nuremberg, où comparaissent en 1947 les dirigeants d'IG, et ne laisse planer aucun doute sur le fait que **les managers criminels s'en sont tirés avec des peines (trop) légères**. Sinkel traite ce sujet brûlant en mini-feuilleton télévisé typique - avec chagrins d'amour et jalousie, adultères et intrigues, deuil et joie débordante. C'est cela qui rend ce film si impressionnant. Le spectateur voit que des hommes prêts à marcher sur des cadavres - au sens littéral- pour augmenter leurs profits sont aussi des êtres humains avec leurs forces et leurs faiblesses ; il voit des membres de leur entourage les critiquer ou se détourner d'eux, sans qu'en définitive cela change rien à leur avidité et à leur absence de scrupules. « Pères et fils » est une œuvre éblouissante, aussi bien par sa distribution que ses décors. C'est un manifeste émouvant, mais aussi contradictoire. C'est une fulgurante peinture de mœurs et de société mais aussi une *soap* qui dure presque neuf heures et qui alternativement renaît sans cesse d'elle-même et conduit « *ad absurdum* ». Et c'est une mise en accusation à la fois si résolue et si propre à éveiller des doutes qu'elle contraint véritablement les spectateurs/trices intéressé-e-s à se colleter en profondeur avec l'histoire d'IG FARBEN. Un divertissement télévisuel qui pousse à s'intéresser à la politique et à s'engager. Tout ceci fait de « Pères et fils » une œuvre importante et trop peu connue de nos jours. Certes les quatre épisodes ont déjà été diffusés en 1986, certes *ARD*, *3sat* et *WDR* [*chaînes publiques allemandes, Ndlr*] ont chacune repris une fois la série entre 1990 et 2000 - mais c'est tout. Pendant 10 ans nous ne l'avons vue sur aucune de nos chaînes publiques, d'ordinaire si portées sur les rediffusions. Ce qui a rapidement ouvert la porte à des spéculations. Dès 2006 un forum Internet supputait que « la firme IG FARBEN, qui existe toujours, (...) a pu user de son influence et (...) empêcher une rediffusion. » Ces rumeurs se sont nourries de certaines publications, par exemple celle de Lutz Hachmeister, ex-directeur de Grimme (*entreprise leader dans les machines pour la culture des pommes de terre, Ndlr*). Dans un bilan datant de 1993 il faisait allusion à l'irritation qu'avait causée à certains sponsors, par exemple les CHEMISCHEN WERKE HÜLS AG, de Marl, l'une des entreprises née du dépècement de la firme IG FARBEN par les Alliés, la projection de la série de Sinkel à l'Institut Grimme en 1987). Alors que Hachmeister n'a pas répondu aux questions de l'auteur relatives à ce sujet, Sinkel lui-même, à qui l'on a demandé son avis, a rejeté ces assertions comme étant « difficiles à prouver » et leur préfère une thèse plus anodine. Dans la récente interview incluse comme bonus dans le DVD il remercie expressément la WDR des années 80 qui lui avait laissé les mains entièrement libres, et regrette que les programmes actuels semblent rebelles à des films aussi longs que « Pères et fils » sans aucun égard à leur qualité intrinsèque.

Pour ce qui est de la qualité : « Pères et fils », grâce à son magnifique casting, brille par de nombreux passages qui rendent indispensables de le revoir plusieurs fois. Il y a les hauts et bas passionnés du clan Deutz, par exemple l'affrontement entre le patriarche et Georg, son petit-fils renégat, l'histoire d'amour entre Charlotte (Julie Christie), la mère de Georg, et l'ami de son fils, Max Benheim (Hannes Jaenicke). Tout aussi impressionnantes sont quelques scènes politiques, par exemple la profession de foi patriotique de Bernheim, le banquier juif de l'entreprise (Martin Benrath, dans le rôle du père de Max), qui cherche dans un premier temps à minimiser la persécution nazie (« La canaille s'excite, puis la canaille se calme »), puis l'affronte avec fierté (« Je voudrais être jeté par-dessus le grand escalier ») - et finit cependant par en être victime.

La méticuleuse description des **collusions entre l'allemande IG FARBEN et la STANDARD OIL US, qui à partir de 1945 a fortement influencé les procès de Nuremberg et la structuration de l'industrie chimique**, nous ouvre également les yeux. Sinkel campe de manière saisissante Heinrich Beck, chimiste génial mais déchiré : il est pris d'une joie enfantine à la vue de ses succès scientifiques ou de son Prix Nobel, se montre fluctuant quant à la coopération avec les nazis, passant avec la même vraisemblance d'une complicité résolue et cynique à un désespoir diffus et alcoolisé - un rôle dans lequel quelques critiques, en 1986, ont voulu voir des éléments du caractère de Fritz Haber et Carl Bosch et dont l'intensité serait impensable s'il n'était interprété par le génial Bruno Ganz..

D'un point de vue contemporain, l'une des plus remarquables bizarreries de ce film est sans doute de faire revivre cette discussion historiquement attestée entre Beck et Adolf Hitler, où le manager d'IG FARBEN venu quémander la vie sauve des scientifiques juifs travaillant pour lui, se fait jeter de la Chancellerie du Reich. Cette dispute a réellement eu lieu entre Carl Bosch et Hitler - dans le film c'est Hans Brenner qui joue le rôle de Hitler face à Bruno Ganz (interprète de Beck), qui devait 18 ans plus tard jouer (*Suite, p 14*)

à son tour le Führer dans « Der Untergang (La chute) ». En résumé on peut considérer l'œuvre de Sinkel, enfin à nouveau accessible, comme un règlement de comptes inhabituel : l'emballage « saga familiale », qui donne parfois l'impression d'atténuer les faits, la détruit aussitôt par la brutale mise en scène des crimes d'IG FARBEN.

À la fin les comptes - historiques et politiques - ne sont pas réglés. Et Sinkel ne fait pas allusion seulement aux verdicts rendus à Nuremberg, mais aussi au fait que **nombre de dirigeants d'IG FARBEN ont largement contribué à la construction économique de la RFA. Il souligne la puissance actuelle de firmes telles que BAYER, BASF, ou encore HOECHST (aujourd'hui SANOFI-AVENTIS), ex-composantes d'IG FARBEN.** Et le bonus consacré à IG FARBEN révèle que **cette firme comme « société en liquidation » n'a en fait jamais été définitivement liquidée, mais continue à être cotée en Bourse.** On ne précise cependant pas que cette prolongation de l'existence d'IG FARBEN a contribué durant des décennies à bloquer les dédommagements dus aux travailleurs et travailleuses forcés. Et l'on ne parle pas davantage des affaires actuelles (édifiées sur les anciens profits d'IG FARBEN) que réalisent BAYER et autres successeurs dans les domaines de l'agrochimie, des technologies génétiques ou de l'industrie pharmaceutique ni de leurs conséquences sociales et écologiques. On ne peut pas encore tirer un trait.

Sinkel, Bernhard: „Pères et fils - une tragédie allemande“; avec entre autres Bruno Ganz, Dieter Laser, Martin Benrath, Burt Lancaster, Julie Christie.; Copyright 1986 Bavaria Atelier GmbH pour la WDR; éditée par la Studio Hamburg GmbH, 2010, dans la série d'ARD „Große Geschichten (Grandes histoires), (27<sup>ème</sup> partie) ; 4 DVD avec un livret de 20 pages et un bonus (documentaire sur la maison IG-FARBEN, interview de Bernhard Sinkel). 525 minutes. En allemand et anglais. Commander ici *Große Geschichten 27 - Väter und Söhne - Eine deutsche Tragödie*, 30,99 €

**Traduit par Michèle Mialane, édité par Fausto Giudice, Tlaxcala.**

Coordination contre les méfaits de BAYER  
Postfach 15 04 18  
40081 Duesseldorf, Allemagne

www.CBGnetwork.org (aussi en français)

## Les médicamenteurs

Dans une interview de Stéphane Horel, l'auteur du film « Les Médicamenteurs » (2009), ( Politis, 01/03/10, par Jean-Claude Renard), celle-ci décrit les liens étroits entre les laboratoires pharmaceutiques et les autorités politiques. Pour mener son enquête, elle a consulté simplement les rapports et documents publics, notamment un rapport du Sénat de 2006, des rapports de l'Inspection générale des affaires sociales ou de la Cour des Comptes, « mines d'infos et de critiques », selon l'auteur, et bien sûr Internet.

A la question de savoir quelles sont les relations entre les pouvoirs publics et le secteur privé, elle répond ; « *Au cœur du problème, il y a les rapports ambigus qu'entretiennent les médecins et l'industrie pharmaceutique. La majorité des experts sollicités par les agences sanitaires travaillent occasionnellement ou régulièrement pour l'industrie. L'importance de ces liens d'intérêts conduit à des situations de conflits d'intérêts, dont l'évaluation des médicaments est parfois prisonnière. Sans oublier que les labos sont systématiquement présents en commission. C'est ensuite aux niveaux économique et politique que les choses se jouent. L'industrie représente plus de 100 000 emplois en France. Le chantage à l'emploi a toujours été un levier efficace pour contrer des politiques publiques. Enfin, le phénomène des portes tournantes n'est pas une particularité américaine. Des pelletées d'énarques font leur valise pour travailler dans l'industrie. -Philippe Lamoureux, qui a dirigé une importante structure publique, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), est maintenant le numéro deux du syndicat de l'industrie pharmaceutique, le Leem. Au final, la santé publique se perd dans des en-*

*-jeux économiques.*

Dans ce contexte, le concept même d'indépendance des experts est tourné en dérision par ceux là même censés chapeauter l'expertise. Ainsi, Stéphane Horel affirme que le « *L'ancien numéro deux du Leem a déclaré que « l'indépendance totale d'un expert est le gage de son incompétence ». Son successeur, Philippe Lamoureux, a, lui, jugé qu'un « expert sans conflit d'intérêts est un expert sans intérêt ». Aujourd'hui, tout le monde compose avec cet état de fait sans essayer de le changer.* » Et de fait, l'AFSSAPS, l'agence française du médicament, ne dispose que d'un budget de 100 millions d'euro et « *79 % de ce montant repose sur les taxes que lui verse l'industrie pharmaceutique* ». Cette situation, que le Sénat lui-même juge « malsaine », est pourtant maintenue, mais par qui exactement ?

La députée socialiste Catherine Lemorton voulait déposer un amendement proposant que quatre parlementaires assistent aux réunions du Comité économique des produits de santé, chargé de fixer le prix des médicaments. « *Il a été retoqué sous prétexte que les demandes de transparence créent de la suspicion chez les citoyens – dixit Pierre Méhaignerie !* », affirme Stéphane Horel, pour qui par ailleurs « *96 % des nouveaux médicaments présents sur le marché n'apportent rien en termes de santé mais beaucoup d'argent aux labos.* » Un chiffre fourni par une statistique officielle de la Commission de transparence ...

### Le cas du H1N1

Stéphane Horel confirme : « *À tous les étages des prises de décisions, il y avait des groupes d'experts. À l'OMS, comme à l'Agence européenne du médicament, qui a autorisé les vaccins. Également au Comité de lutte contre la grippe, qui a conseillé le gouvernement français. Il a fallu plusieurs mois de travail et de pression pour obtenir des informations claires sur les liens d'intérêts de ces experts. Et encore. L'identité des 18 membres du Comité d'urgence de l'OMS est encore tenue secrète. Bref, la gestion de la « pandémie » n'a pas été exemplaire en termes de transparence. Les travaux de quatre commissions d'enquête (Sénat, Assemblée nationale, Conseil de l'Europe, Parlement européen) devraient peut-être nous permettre d'y voir plus clair d'ici à quelques mois.* »

Dans un article du 6 avril 2010, « *Grippe A : un "Timisoara" sanitaire* » (Le Monde), le député socialiste Gérard Bapt, rappelle qu'à la date de la première alerte de l'OMS, le 24 avril 2009, il n'y avait au Mexique aucun décès lié au H1N1. Mais « *Les écoles, restaurants et stades sont pourtant fermés à Mexico le 24 avril . Et le 25 avril, sans un seul décès attribuable au H1N1, ni au Mexique ni ailleurs, l'OMS déclare une "urgence de santé publique de portée internationale" et passe à la phase 3 de niveau d'alerte. Ce n'est que le 27 avril que le docteur Fukuda, conseiller spécial pour la grippe pandémique à l'OMS, annonce les sept premiers morts porteurs du virus H1N1, tous porteurs de pathologies respiratoires préexistantes sévères. L'OMS passe à la phase 4 d'alerte. Le 29 avril, au niveau 5.* » Il est bon de voir que les socialistes réalisent enfin la portée de ce qui s'est réellement passé après avoir été sourds à toutes les alertes lancées : Bapt affirme en effet que « *La déclaration de pandémie date du 11 juin 2009 : l'OMS a maintenu son discours de dramatisation pour en arriver au passage à la phase 6 d'alerte, alors que 144 décès seulement dans le monde étaient attribués à la grippe A... La définition de la pandémie venait d'être modifiée en mai 2009. Les critères relatifs à l'impact et à la gravité en termes de nombre d'infections et de décès n'étaient plus pris en compte pour le passage à la phase 6 dans les nouvelles recommandations. La déclaration de pandémie n'aurait pu être faite sans changer sa définition et sans abaisser le seuil requis. Or il se trouve que le passage en phase 6 mettait automatiquement en jeu les "contrats dormants" liant les Etats aux producteurs de vaccins. Il s'agit des contrats "pré-pandémiques" conclus après la menace de grippe aviaire et qui liaient notamment la France à Sanofi-Aventis et Novartis.* » Il est bon qu'ils reconnaissent enfin que « *La question de l'indépendance des membres des organismes d'expertise et de conseil de l'OMS est clairement posée. A ce jour, l'OMS n'a pas publié les déclarations d'intérêt de ses experts, de même que l'Agence européenne des médicaments (EMA). Quelle crédibilité accorderont les populations à des institutions opaques, quand elles seront confrontées à une réelle menace sanitaire ?* »

Ceux qui refusent de vacciner leurs vaches et moutons contre la fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie inoffensive, ont reçu des lettres recommandées et certains d'entre eux ont été convoqués à la gendarmerie, voire sont déjà en procès.

## L'acharnement pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique dont le but, il faut le rappeler, n'est pas de fournir des médicaments qui guérissent mais de remplir les poches des actionnaires, a trouvé une manne inépuisable avec les vaccins, peu coûteux à produire. Quoi de plus logique donc que se renforce son action de lobbying constant auprès des pouvoirs publics pour organiser des campagnes de vaccination de masse (Hépatite B, Papilloma virus, Grippe A H1N1 pour les humains, FCO pour les animaux). La fusion Sanofi-Aventis et Merck pour créer le n°1 de la santé animale en mars 2010 (voir, p 16) témoigne de la prospérité du créneau.

Fin janvier 2008, les responsables des laboratoires Smith Kline Beecham (GSK) et Sanofi Pasteur ont été mis en examen pour « tromperie aggravée » et la société Sanofi Pasteur pour « homicide involontaire », suite à la campagne de vaccination contre l'hépatite B (1994). Le Dr Girard chargé fin 1999 d'un rapport par la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy a estimé à l'époque à plus de 80 000 les cas de sclérose en plaques associés à ce vaccin. Or, dès 1994, *The Lancet* avait publié une alerte : « La vaccination contre l'hépatite B a été associée à une exacerbation ou même un déclenchement de maladies auto-immunes telles que des scléroses multiples ou des syndromes de Guillain Barré et des cancers du foie. » C'est-à-dire que les pouvoirs publics savaient et qu'ils ont choisi délibérément de promouvoir une campagne de vaccination aux conséquences dramatiques. Incidemment, on apprend dans le livre « *Complot mondial contre la santé* » de Claire Séverac, que Douste-Blazy alors ministre de la santé à peine en poste a passé commande de 500 000 doses de vaccins hépatite B à SmithKline Beecham. « Or, en 1994, le PDG des laboratoires SMithKline Beecham, Bernard Mezuré, est également président du SNIP (Syndicat national de l'industrie pharmaceutique) et « une partie des frais de la campagne législative de Douste-Blazy a été payée par les laboratoires Pierre Fabre et le SNIP dont le président, également patron de SKB, est une relation du secrétaire d'Etat ! Ces versements, à hauteur de 50 000 francs sont déclarés au Journal Officiel et n'avaient rien d'illégal ... », mais on apprécie le mélange des genres !

Si les humains sont ainsi traités, on peut s'attendre au pire pour les animaux qui n'ont personne d'autre pour se défendre que leurs éleveurs.

## Mettre les éleveurs au pas des besoins de l'industrie

Avec la vaccination contre la FCO rendue obligatoire, on assiste à la **montée en puissance d'un processus d'intimidation des éleveurs**: lettres recommandées avec accusé de réception rappelant l'obligation de vacciner, convocations à la gendarmerie, procès, interdiction de transhumer, se multiplient ces temps-ci. Ces procédures graves qui attentent à la liberté des éleveurs sont maintenues et renforcées en dépit des multiples recours engagés par ces derniers pour faire entendre leur voix et justifier leur refus de vacciner. Les « refuseurs » allèguent que partout où l'épidémie s'est propagée elle a été résolue par l'immunisation naturelle des troupeaux (pays du Sud de la Méditerranée), et que cette maladie qui n'est pas contagieuse d'animal à animal ni d'animal à l'homme, mais transmise par les culicoïdes, des moucheron infectés par le virus, ne saurait être éradiquée par un vaccin. Vaccin qui par ailleurs est responsable de stérilité partielle, d'avortements et de décès subits, selon leur propre constat. Ce à quoi, les services à la botte de l'industrie rétorquent que c'est la maladie et non le vaccin qui est responsable de ces symptômes et décès et que la vaccination permet bien d'éradiquer la maladie. On a pourtant vu des animaux atteints se relever en 3 jours de la maladie avec la simple prise de doses d'un remède homéopathique (*Lachesis mutus*) et avoir acquis ainsi leur immunité naturelle sans dommages, ni coût pour la société. Mais évidemment, cela ne rapporte pas assez aux actionnaires ...

Les « refuseurs » n'empêchent pas les autres éleveurs de vacciner leur troupeau s'ils le désirent. Ils revendiquent seulement le droit de ne PAS vacciner le leur. Alors pourquoi cet acharnement ? Dans l'Aude, un éleveur, Jean-Luc Tournaire, s'est donné la mort le 26 mars 2010 suite à sa convocation à la gendarmerie et à la menace de ne pouvoir emmener ses bêtes en estive, ce qu'il avait, selon son entourage, très mal vécu. Dans une région sèche comme celle d'Axat, l'impossibilité de transhumer 47 vaches en été équivalait en effet à une probable cessation d'activité.

Les intérêts de l'industrie pharmaceutique sont-ils définitivement l'alpha et l'oméga de la politique sanitaire en France ? Cette question nous concerne tous. Après l'épisode de la grippe A, nous savons désormais que ces intérêts prévalent sur toute autre considération. A nous de savoir si nous voulons continuer d'être les cobayes et les payeurs de la convoitise des labos. A nous d'être solidaires de tous ceux qui résistent.

## Jeudi 22 avril RV à la DSV 10h à Carcassonne

1 place Gaston Jourdanne, pour remise massive de demandes de dérogation (vaccination FCO).

## L'UMP entrave les commissions d'enquête sur la grippe A

Selon un article de <http://www.acteurspublics.com/article/30-03-10/commissions-d-enquete-l-ump-veille-au-grain>, du 30 mars 2010, les commissions d'enquête autour de la grippe A qui viennent d'être lancées à l'Assemblée nationale et au Sénat n'étaient pas souhaitées par le parti majoritaire.

En théorie, les groupes politiques minoritaires de l'Assemblée ou du Sénat ont le droit d'obtenir, une fois par session parlementaire, la création d'une commission d'enquête. Dans la pratique, ce « droit de tirage » « se heurte à un véritable pouvoir de nuisance de la part de la majorité. Au-delà du cas éditant de la demande de commission d'enquête sur les sondages, les deux commissions d'enquête qui ont vu le jour quasi simultanément, en février, à l'Assemblée nationale et au Sénat sur la thématique de la grippe A ont subi au moment de leur constitution et pourraient subir – durant leurs travaux – la mauvaise volonté de l'UMP. (...) Le parti majoritaire s'est, comme le PS, qui se serait contenté d'une mission d'information, abstenu au moment du vote validant la création de la commission d'enquête qui portera, selon son intitulé exact, sur "la manière dont a été programmée, expliquée et gérée la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1. Au Sénat, c'est le groupe communiste qui a obtenu la possibilité d'investiguer "sur le rôle des firmes dans la gestion de la grippe A H1N1". Là encore, l'UMP n'a pas affiché un enthousiasme débordant. "Quand la création de la commission d'enquête a été officialisée, le groupe UMP a demandé à voter, vraisemblablement pour la rejeter. Ils ont simplement oublié que cela ne se passait pas comme ça avec la procédure du droit de tirage", rappelle-t-on au groupe CRC-SPG. »

N'ayant pas réussi à empêcher la mise en place de ces commissions dont ils ne voulaient pas, les élus de la majorité ont ensuite bataillé pour obtenir de les contrôler et ont obtenu que Jean-Pierre Door à l'Assemblée et Alain Milon au Sénat soient au poste de rapporteur, à la place du centriste Jean-Christophe Lagarde et du communiste François Autain qui ont finalement obtenu les rôles de présidents. Il s'agit pour l'UMP de « border les travaux », d'une commission qui « n'a pas lieu d'être », les quatre auditions auxquelles s'est livrée Roselyne Bachelot, à qui aucune question embarrassante n'a été posée, et le travail de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques étant considérés comme « largement suffisants pour permettre aux députés de se faire une idée sur la question ». Jean-Pierre Door affirme, selon l'article: « Cela va être fait de façon succincte et cela n'apportera aucun élément nouveau, sauf à vouloir chercher des responsabilités qui n'ont pas lieu d'être. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai demandé à être le rapporteur ».

Un scandale à 2 milliards d'euro et des vies gâchées par les conséquences d'une vaccination hasardeuse ne mérite donc pas une commission d'enquête! Circulez, y'a rien à voir.

La commission du Sénat a jusqu'au 10 août 2010 pour rendre ses travaux et celle de l'Assemblée jusqu'au 24 août.

# 2010 SANS OGM

## Adresses utiles

*Les collectifs locaux : Pour les trouver, tapez les mots-clé sur Internet.*

### Monde Solidaire

Site : [www.mondesolidaire.org](http://www.mondesolidaire.org)

### Réseau Semences Paysannes

Cazolens 81 600 BRENS- Tel: 05 63 41 72 86  
courriel: [contact@semencespaysannes.org](mailto:contact@semencespaysannes.org)  
Site: [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

### Nature et Progrès

Fédération Internationale de l'Agriculture Biologique  
16, rue Carnot—30100 ALES  
[np@natureetprogres.org](mailto:np@natureetprogres.org)  
Tel : 04 66 91 21 94  
Site: [www.natureetprogres.org](http://www.natureetprogres.org)

### Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF)

Site: [www.mdrgf.org](http://www.mdrgf.org)

Retrouvez les numéros précédents du bulletin sur:

[www.monde-solidaire.org](http://www.monde-solidaire.org),  
<http://.atos.ouvaton.org> (rubrique Agri-cultures)

## Sanofi et Merck créent le n°1 mondial de la santé animale

« Le laboratoire français Sanofi-Aventis et l'américain Merck vont créer une coentreprise dans la santé animale, détenue à parité entre les deux groupes. Il s'agit de la réunion entre la filiale de Sanofi, Merial (2,55 milliards de dollars en 2009, 5 700 personnes), et celle de Merck, Intervet-Schering Plough (CA : 2,74 milliards de dollars en 2009, 8 000 personnes). Le nouvel ensemble représente un potentiel d'environ 5,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires soit 29% du marché. Il devrait devenir le leader mondial du secteur, devant l'américain Fort Dodge, racheté récemment par Pfizer (environ 20% du marché). Le PDG de Merck, Richard Clark a estimé la croissance du secteur de la santé animale à 5% l'an pour les cinq prochaines années. La finalisation de la transaction devrait intervenir au cours des 12 prochains mois, affirment Sanofi et Merck. Évoquant des «synergies» entre les deux divisions qui vont être unies, les deux patrons n'ont en revanche pas donné de précision sur d'éventuelles conséquences de cet accord concernant l'emploi dans les deux sociétés. »

Source: Agra, 10/03/10

## LES IMPORTATIONS DE SOJA OGM A SETE NE SONT PAS UNE FATALITE !

**Le 2 avril, 120 Faucheurs Volontaires ont bloqué les installations du groupe Sea-Invest/Sogéma, gros importateur de Soja OGM-pesticide pour tout le Sud-Est, dans le port de Sète.**

Les Faucheurs, qui réclament l'abandon des importations d'OGM, sont arrivés à l'ouverture du site, dans le cadre d'une action "surprise", et ont occupé le site de stockage des produits OGM. Une rencontre a eu lieu avec la direction de Sea Invest/Sogema. Les Faucheurs ont réclamé des rendez-vous avec les élus, dont le député-maire UMP de Sète François Commeinhes et le président DVG de la Région Georges Frêche, la Région étant gestionnaire du port afin de discuter des moyens de stimuler une filière locale des protéagineux et d'éliminer à terme les importations de soja transgénique néfaste pour les agricultures vivrières, les forêts et les habitants des pays producteurs. Les paysans du Sud Est français peuvent produire des protéagineux pour la demande locale à condition qu'une politique en ce sens soit réellement engagée et soutenue.

